

**L'ECHARP**  
**ENTENTE DES CERCLES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROMAN PAÏS**  
**EN PARTENARIAT AVEC**

**LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON – FWB**

**ET**

**LE CENTRE ALBERT MARINUS**

**VOUS PRÉSENTE CE NUMÉRO DE LA REVUE « LE FOLKLORE BRABANÇON »**

**CRÉÉE PAR ALBERT MARINUS ET PUBLIÉE (VOIR DATE DU N°) PAR LE SERVICE DE RECHERCHES  
HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DU BRABANT**

**NUMÉRISATION RÉALISÉE EN 2022 PAR WILFRED BURIE, ECHARP**

**Bibliothèque Centrale du  
Brabant Wallon – FWB**

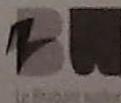
Place Albert 1er, 1 - 1400  
Nivelles  
+32 67/893.589  
bibcentrale.mediation@cfwb.be  
www.escapages.cfwb.be

**Echarp**

Entente des Cercles  
d'Histoire et d'Archéologie  
du Roman Païs  
+32 479/245.148  
echarp@gmail.com  
www.echarp.be

**Centre Albert Marinus**

Musée communal de Woluwe  
-Saint-Lambert  
40, rue de la Charrette  
1200 Bruxelles  
+32 2/762.62.14  
fondationmarinus@hotmail.com  
www.albertmarinus.org



Avec le soutien de la  
Province du  
Brabant Wallon

N° 13

8<sup>me</sup> ANNÉE

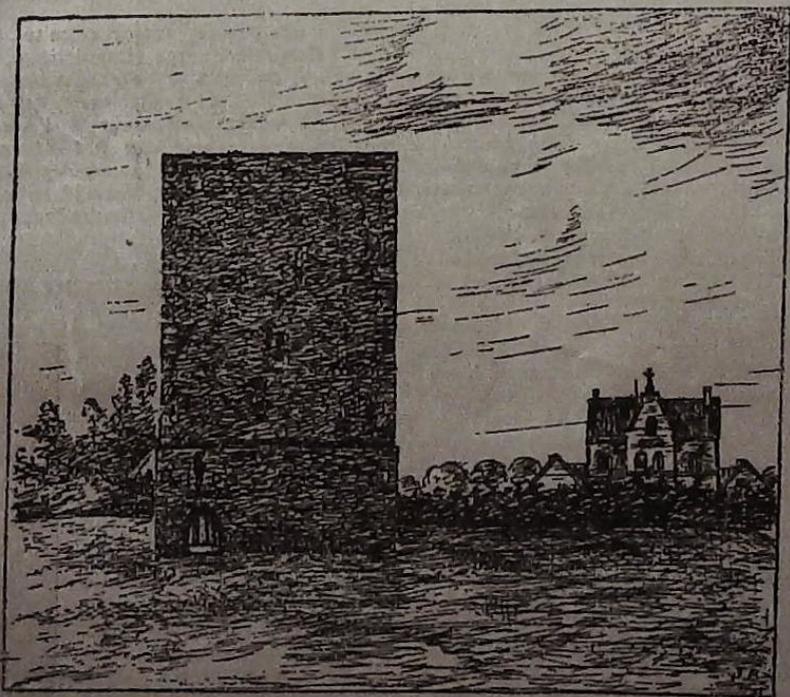
PRIX . Fr. 3.00

1923 — N° 13

BULLETIN  
du Service Provincial de Recherches Historiques et Folkloriques

# FOLKLORE BRABANÇON

Bruxelles, 12, Vieille Halle aux Blés



Dit tijdschrift verschijnt ook in 't Vlaamsch; voor de intekening op de Vlaamsche uitgave gelden dezelfde voorwaarden.

398

493.2)

FOL

F

2239

Commission Provinciale. — Provinciale Commissie

PRÉSIDENT (VOORZITTER) : M. Charles Gheude, député permanent (bestendige afgevaardigde).

SECRÉTAIRE (SECRETARIS) : M. Albert Marinus.

MEMBRES (LEDEN) : MM. Closson, conservateur au Musée du Conservatoire de Bruxelles (*bewaarder van het Museum van het Conservatorium van Brussel*), De Bruyn, avocat (*advokaat*), de Munck, archéologue (*oudheidkundige*), Despret, de Nivelles, Didier, Frédéric, archiviste de l'Etat (*Staatsarchivaris*), Lindemans, conseiller provincial (*provincieraadslid*), Sander Pierron, homme de lettres (*letterkundige*), Smets, professeur à l'Université de Bruxelles (*professor aan de Brusselsche Hoogeschool*), Is. Teirlinck, membre de l'Académie flamande (*lid der Vlaamsche Academie*), Vaes, architecte (*bouwkundige*).

Correspondants. — Briefwisselaars.

AERSCHOT : M. Fonteyn, architecte (*bouwkundige*).

ASSCHE : M. Cricq, Lucien, 18, rue de l'Aurore, Bruxelles.

ATTENRODE-WEVER : M. Louis Chaltin, brasseur, à Glabbeek (*brouwer*).

BECQUEVOORT : M. Hendrik Claes, instituteur (*onderwijzer*).

BETECOM : M. Vissenaekens, instituteur (*onderwijzer*).

BEYCHEM : M. Tilemans, curé (*pastoor*).

BIERBEEK : M. Jacobs, curé (*pastoor*).

BIEZ : M. Emile Benoit.

BOMAL : M. Jules Grenier, géomètre du cadastre, à Jodoigne.

BONLEZ : Comte Arnold Du Monceau de Bergendal, bourgmestre.

BOORTMEERBEEK : M. Van Gorp, docteur (*geneesheer*).

BOST : M. Buvé, curé (*pastoor*).

BRUXELLES (BRUSSEL) : MM. Henri de Bosschere, major retraité (*rustende majoor*), professeur honoraire à l'École de guerre (linguistique, étymologie) (*eerprofessor aan de Krijgsschool, taalkennis, woordafleidkunde*); Cosyn, conseiller communal (*gemeente raadslid*); Alphonse de Marneffe, toponymie (*plaatsnamenkunde*); Foncke, professeur à l'Athénée d'Ixelles, docteur en philologie germanique (*leeraar aan het Atheneum van Elsene, doctor in germaansche philologie*); Gilmont, commissaire d'arrondissement (*arrondissementskommissaris*); Th. Jamar, licencié en sciences sociales, instituteur (*licentiaat in maatschappelijke wetenschappen, onderwijzer*); Minnaert, professeur à l'Institut des Hautes Etudes; Aug. Vincent, toponymie (*plaatsnaamkunde*).

BUYSINGHEN : M. le baron de Kerckhove d'Exaerde, bourgmestre (*burgemeester*).

CEROUX-MOUSTY : M. Henri Rousseau, conservateur des Musées royaux du Cinquantième, à Bruxelles.

CORBAIS : MM. Ploegaerts, curé (*pastoor*) et Bourguignon, instituteur (*onderwijzer*).

COURT-SAINT-ETIENNE : M. Minne, Adrien.

CUMPTICH : M. Smolders, bourgmestre (*burgemeester*).

DIEGHEM : M. De Coninck.

DIEST : M. G. Van Oostveldt, architecte.

DILBEEK : baron de Viron, bourgmestre (*burgemeester*).

DION-LE-VAL : M. Henri Snappe, instituteur (*onderwijzer*).

RO : M. Donckier de Donceel, instituteur (*onderwijzer*).

RO : M. Albin Charlier, conseiller communal (*gemeenteraadslid*).

RO : MM. Brunard, sénateur (*senator*); Jules Dewert.

JERBEMPE : M. Louis Chaltin, brasseur (*brouwer*).

HEN : Rév. chanoine Delestré, archiviste de l'abbaye.

Possoz, conseiller provincial, notaire honoraire (*provincieraadslid, eerenotaris*); M. Van den Weege, inspecteur cantonal (*kantonaal inspecteur*).

RO : M. le baron de Troostembergh, ancien bourgmestre, membre de l'héraldique.

RO : MM. De Witte, Cam., bourgmestre (*burgemeester*); Roseleth H. Mgr Nols, prélat de l'abbaye de Parc (*prelaat der abdij van Parke*).

RO : M. Willemaers, curé (*pastoor*), M. Camille Vincx.

RO : M. Bourguignon, instituteur (*onderwijzer*).

RO : M. Gerondal, secrétaire communal (*gemeentesekretaris*).

RO : MM. Bc arch

In den naam van de T. B. W. 22 37

all

Supplément au Folklore Brabançon, n° 13.

Conférence des Correspondants  
du Service de  
Recherches historiques et folkloriques du Brabant

Première Session.

Bruxelles, 1<sup>er</sup> juillet. — Salle du Budget du Conseil provincial.

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

La séance est ouverte à 10 h. 1/4 sous la présidence de M. Gheude, député permanent. Prennent place à ses côtés, M. Lindemans, conseiller provincial et membre de la Commission, et M. Marinus, secrétaire.

Le président donne connaissance à l'assemblée des lettres d'excuses qui sont parvenues au Bureau :

MM. Beco, gouverneur du Brabant, Heyvaert, greffier provincial, de Dieudonné et Gilmont, commissaires d'arrondissement de Louvain et de Bruxelles. La ville de Louvain s'est fait excuser également.

Parmi les membres de la Commission : M. Is. Teirlinck, membre de l'Académie flamande, M. de Munck, archéologue, M. Sander Pierron, homme de lettres, et M. Vaes, architecte.

Parmi les correspondants et collaborateurs : M. Amter, de Louvain; Buvé, curé de Bost; Claes, instituteur à Becquevoort; P. Collet, avocat à Nivelles; A. Cosyn, conseiller communal à Bruxelles; De Ceuster, archiviste à Saventhem; A. de Marneffe, d'Uccle; De Ridder, curé de Hombeek; Demeuldre, de Bruxelles; baron de Troostemberg d'Hauwaert; Duchesne, instituteur retraité à Jodoigne; Herdies, homme de lettres à Linkebeek; Nauwelaers, avocat à Bruxelles; Picolausa, inspecteur de l'enseignement à Jodoigne; R. Ruttiens, avocat à Bruxelles; Van Espen, directeur de l'école d'agriculture de Tirlemont; Vissenaekens instituteur à Betecom, etc.

M. Gheude prononce ensuite l'allocution suivante :

I. — Allocution du Président.

Je souhaite la bienvenue à tous!

Je salue la présence de M. Folie, délégué de M. le ministre des sciences et des arts, de MM. Lindemans, Possoz, De Cock, conseillers provinciaux, et de M. Castaigne, ancien conseiller provincial.

Je signale également, avec une joie particulière, la présence de délégués des différents musées de Folklore de Belgique, le Musée de la Vie wallonne, représenté par MM. Remouchamps, sénateur, et Polain, bibliothécaire de l'Université de Liège; le musée d'Anvers, représenté par son directeur, M. de Meyere, et M. Van Heurck, auteur de plusieurs ouvrages de Folklore très remarquables et particulièrement du travail énorme sur les drapets de pèlerinage.

On nous signale également dans l'assemblée, parmi tant d'autres, la présence de correspondants venus de Assche, Corbais, Court-Saint-Etienne, Dion-le-Val, Forest, Genappe, Hal, Hekelgem, Jodoigne, Léau, Louvain, Meldert, Merchtem, Monstreux, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Notre-Dame-au-Bois, Op-Heylissem, Opwyck, Overyssehe, Ternath, Thollembeck, Walhain-Saint-Paul, Watermael-Boitsfort, etc.

Je vous souhaite donc à tous la bienvenue. Votre présence nombreuse est une garantie de la vitalité de notre œuvre. Elle a été créée avec quelque appréhension par la province. Beaucoup de gens ignoraient et ignorent encore ce qu'est le Folklore, ils ne se rendent pas compte de son importance. Ceux qui savaient ce que c'est craignaient cependant de ne parvenir que très difficilement à rendre bien vivant un service de recherches historiques et folkloriques. On y est cependant parvenu.

D'autres, en ces temps de compression de dépenses, se demandaient si ce service était bien nécessaire. Vous leur avez donné une réponse éclatante par votre présence ici et par la concorde qui a toujours présidé à toutes nos délibérations et qui a si bien uni les deux parties du Brabant. Je vise ici la question linguistique. Nous avons dans notre Bulletin et dans toutes nos publications tenu toujours à maintenir l'égalité absolue des deux langues et je n'éprouve qu'un regret, c'est de ne pouvoir saluer en flamand les délégués flamands qui sont ici présents.

Le Folklore nous a réunis et a maintenu entre nous l'amitié; c'est, en effet, une science qui développe l'intimité. C'est pourquoi, sans doute, il y a tant d'humbles qui font du folklore. Ils en font parce que ce n'est autre chose que se pencher sur l'humanité pour en recueillir les fleurons et les sauver de l'oubli.

Je vous remercie encore d'être venus. (Appl.)

## II. — Rapport du Secrétaire.

M. Marinus, secrétaire. — Après l'exposé enthousiaste de notre président, le mien paraîtra certainement fort aride. Voici trois années que nous travaillons en commun. Il convient que nous nous rappelions très rapidement ce que nous avons fait ensemble et surtout par correspondance jusqu'à présent, car cette journée marque la fin d'une première étape, en quelque sorte. Il va falloir maintenant que nous organisions autrement nos travaux.

Dès que le service a été créé, la Commission a rédigé un questionnaire qui a été répandu à profusion dans le Brabant, afin que chacun puisse voir la collaboration qu'il pouvait nous apporter. Nous sommes ainsi parvenus à créer un réseau de correspondants dont l'effectif est actuellement de 122 personnes répandues dans 82 communes. Sans doute, nous n'avons pas à nous louer d'égale façon du travail de tous nos correspondants, et il en est quelques-uns au remplacement desquels nous devons pourvoir.

Nous avons conseillé à tous nos correspondants d'explorer leur région en s'inspirant du questionnaire. Tous les documents qu'ils nous envoyaient étaient versés au dossier de leur commune, car ici à la Province nous avons ouvert un dossier spécial pour chaque commune. Tout fait intéressant qui nous est signalé concernant une localité fait immédiatement l'objet d'une mention dans ce dossier.

De notre côté, nous faisons un relevé de toutes les publications, livres et brochures, imprimés, concernant le Brabant ou le folklore en général. Plusieurs centaines de fiches ont ainsi été rédigées. Les mentions, nous nous efforçons ensuite de les acquérir. M

les crédits modestes dont nous disposons ne nous permettant pas toujours d'acheter, nous nous efforçons de provoquer des dons. Notre bibliothèque, qui compte actuellement environ 400 volumes et plus de 2,000 brochures, a surtout été alimentée par des dons. Ces publications, nous les dépouillons, à un double point de vue, dans la mesure du temps que nous pouvons consacrer à ce travail. Point de vue géographique d'abord. Nous voyons ce qu'on y dit de chaque commune du Brabant et nous versons au dossier de cette commune les références à ces publications.

Point de vue systématique ensuite, c'est-à-dire par matière. Nous réunissons tout ce qui a trait au même objet : chansons, sobriquets, superstitions, jeux populaires, etc.

Ce travail est évidemment assez ardu et lent, compliqué par une question de local. Nous avons changé déjà trois fois de local et ne sortons que difficilement du « provisoire ». Nous ne possédons pas encore non plus le mobilier nécessaire et approprié à ce genre de documentation; mais la documentation est déjà suffisante pour être mise à la disposition de nos collaborateurs et nous songeons à faire imprimer un catalogue de nos publications et à organiser à leur usage un service de prêts à domicile. Isolé dans sa localité, le correspondant ne peut venir se documenter sur place. Nous irons à lui. Nous ne pouvons encore songer à organiser une bibliothèque ouverte à tous.

J'ai ensuite à vous parler de notre Bulletin.

Il avait été entendu que notre Bulletin ne serait qu'une sorte de bulletin de service servant de lien entre nos collaborateurs; seulement, la presse, indiscrète, y a trouvé des choses intéressantes, les a publiées et nous avons reçu alors des demandes d'abonnement et nous avons dû mettre notre publication en librairie. Les débuts ont été assez laborieux, mais aujourd'hui nous sommes arrivés à 288 abonnés, et nous vendons au numéro environ 100 exemplaires de chaque fascicule. C'est un succès dont nous pouvons nous glorifier et d'ici peu, bien que nous devions l'envoyer gratuitement à 90 conseillers provinciaux, à 125 correspondants, faire l'échange avec d'autres publications, l'adresser aux journaux, nous espérons arriver à couvrir nos frais. Cela sera dur sans doute, dans l'obligation où nous nous trouvons de donner gratuitement un exemplaire pour un exemplaire que nous vendons. La progression de nos abonnés nous donne néanmoins de l'espoir, une quarantaine la première année, une bonne centaine la deuxième année et près de 300 la troisième année. Ce succès, nous le devons surtout à nos correspondants, car ce sont eux, c'est leur collaboration qui fait le succès de la publication. Je tiens à les en remercier.

Nous devons arriver à couvrir les frais de notre publication, car le jour où elle sera payée par la vente, nous pourrions utiliser notre crédit à de nouvelles initiatives.

Il faudrait pour cela que nos correspondants demandent à leurs communes de prendre des abonnements scolaires. Le folklore est en effet de nature à attacher les enfants à leur sol natal en leur en faisant connaître les beautés. Peut-être pourraient-ils eux-mêmes s'y abonner ou tenter de faire dans leur région quelques abonnés.

Je voudrais aussi vous signaler quelques-uns des projets que nous avons.

Nous voudrions que tous les documents recueillis puissent être utilisés scientifiquement. Le correspondant est un éclairé, il envoie des indications et il faut que ses renseignements puissent être travaillés par des spécialistes. Nous devrions pouvoir constituer des commissions d'études qui s'acquitteraient de cette mission. C'est ainsi,

par exemple, que nous avons en matière d'argot, à Bruxelles, un langage caractéristique et spécial qui tend à disparaître et dont l'étude serait très intéressante. Il faut des hommes pour relever ces expressions et des spécialistes pour les étudier. De même pour les chansons populaires, dont tant disparaissent, il faut connaître la musique et le dialecte spécial de la région pour les annoter convenablement. Et de ces chansons il y en a des masses. C'est ainsi que le curé d'Alseberg a découvert dans sa commune 400 thèmes mélodiques différents.

Il faut donc là aussi l'intervention de spécialistes. De même dans toutes les questions dont a à se préoccuper le folklore.

Dans l'enseignement on a une tendance de plus en plus grande à utiliser l'image; nos travaux pourront être utilement employés par le personnel enseignant. De même pour les excursions scolaires, le personnel n'est généralement pas assez documenté. Si nous parvenons à réunir une collection iconographique de toutes les curiosités de chaque commune, si nous pouvons la mettre sur clichés afin qu'elle puisse servir à l'enseignement par projections, nous aurons réalisé une œuvre très utile. Nous aurons à examiner ce point tout à l'heure.

Nous sommes en pourparlers avec une entreprise cinématographique qui filmerait toute l'histoire de notre époque; car le folklore n'est pas seulement une science de fossiles, il vit sous nos yeux.

Enfin, nous étudions le moyen de récompenser ceux d'entre vous qui se livreraient à des travaux qui mériteraient d'être publiés. C'est un point que nous aurons à discuter tantôt également.

Je renouvelle les remerciements qui vous ont été adressés et j'ai la conviction qu'avec votre concours nous pourrions faire dans le Brabant une belle et grande œuvre que nous pourrions mettre à la disposition du public et dont le personnel enseignant pourra se servir dans sa mission éducatrice et patriotique. (Appl.)

*M. le Président.* — Notre secrétaire est la cheville ouvrière de notre œuvre. En votre nom à tous je tiens à le remercier. Il vient de vous indiquer tout ce que nous avons fait et aussi tout ce qu'il nous reste à faire. Nous ne le réaliserons que si nous pouvons compter sur le concours de tous les correspondants.

Si un pouvoir public s'est intéressé à l'œuvre du folklore, c'est non pour publier une revue, la seule chose que l'on voit jusqu'à présent, mais pour créer la bibliothèque de toutes les communes du Brabant, les archives de la vie sociale de nos populations. Cela, c'est le travail qui se fait ici lentement. Vaste programme qui est un peu de nature à effrayer. Ce travail, il fallait l'entreprendre, et il a rencontré évidemment de la résistance venant moins de l'hostilité que de l'incompréhension. Nous sortions de la période de guerre. On pouvait craindre la disparition de choses qui méritaient d'être sauvées de l'oubli. C'est pourquoi nous avons décidé de travailler de suite.

La commission mérite aussi des remerciements, elle est constituée d'éléments compétents, cordiaux et dévoués. Elle nous apporte le concours de ses vastes connaissances. Mais nous avons aussi, Messieurs, les correspondants, beaucoup à apprendre de vous qui vivez sur place. C'est sur vous qu'elle compte. C'est pourquoi elle vous a réunis aujourd'hui afin que tous ceux qui ont une idée personnelle la produisent.

### III. — Le rôle des Correspondants.

*M. De Cock*, conseiller provincial. — Les discours que nous venons d'entendre, je l'avouerai, m'ont ouvert des horizons très nouveaux et très inattendus dont je tiens à faire part. J'ai rencontré ici un col-

In van Paul T'RU/22-37

lègue, *M. De Vadder*, qui a réuni quantité de documents qui nous intéresseraient, je pense, au plus haut point; je tiens à vous le présenter afin qu'il nous expose lui-même ce sujet.

*M. De Vadder.* — Au cours des travaux de la sous-commission créée par la Commission royale des monuments pour étudier l'habitation rurale caractéristique, nous avons réuni beaucoup d'inscriptions très curieuses, des encadrements de portes, des rampes, des profils, des corbeaux, des entrées de pigeonniers. Ces travaux entrepris n'ont pas été continués. Nous pourrions peut-être reprendre les travaux de cette commission qui ne s'est plus réunie depuis la guerre. Les membres possédaient des fiches qui n'ont malheureusement pas été réunies. Il y a des fiches qui se rapportent à des petits monuments, à des chapelles, notamment, qui ont été démolies depuis. Il y a des communes, Ter-vueren entre autres, où le travail a été très complet. Nous pourrions peut-être demander au président de la commission, *M. Lagasse* de Locht, de nous communiquer ces documents.

*M. le Président.* — C'est une excellente suggestion.

*M. Borlée*, de Jodoigne. — Dans l'arrondissement de Nivelles, nous avons créé des sections qui s'occupent au point de vue iconographique de tout ce qui a trait à l'archéologie. Il serait utile aussi de reprendre les travaux de la commission de la vie rurale qui a fonctionné pendant la guerre et dont on ne sait ce que la documentation importante est devenue.

*M. Didier.* — J'ai fait partie de cette commission et je pense bien que cette documentation est allée se perdre au ministère de l'agriculture.

*M. le Président.* — Nous tâcherons de la retrouver.

*M. le chanoine Hoefnagels.* — Je me demande s'il ne serait pas plus utile de garder à notre publication le caractère bilingue. Beaucoup de documents folkloriques n'ont de saveur que s'ils sont publiés dans leur idiome. En publiant le Bulletin en deux langues, nous risquons de ne plus lui conserver la même influence bienfaisante de pénétration réciproque entre les deux parties de la province. Je pense que ma proposition nous permettrait, d'autre part aussi, de réaliser une économie.

*M. le Secrétaire.* — Nous avons été amenés à mettre le Bulletin en vente, d'une part, à la suite des demandes qui nous étaient adressées, d'autre part, à la suite d'un vœu exprimé par la Province, de voir la publication couvrir les frais. Evidemment, les folkloristes ne sont pas gênés par le bilinguisme, bien au contraire; mais du moment que l'on veut affronter le grand public il en est autrement. Quand on achète une publication bilingue, on a l'impression que la moitié seulement du contenu intéresse et que par conséquent on a payé deux fois plus qu'on n'aurait dû. L'expérience de nos premiers lancements est tout à fait édifiante à cet égard. Les libraires sont unanimes à dire, d'autre part, que les publications bilingues retournent au pilon. Ne devons-nous pas attribuer également l'accroissement énorme du nombre de nos abonnés entre la deuxième et la troisième année à l'annonce que dorénavant il y aurait deux éditions?

Nous comprenons les craintes de *M. le chanoine Hoefnagels*. Aussi devons-nous rassurer tous ceux qui craignent que la Revue perde de son intérêt et de sa valeur scientifique en leur disant notre intention. Tout document original, tout document qui perdrait de sa valeur par la traduction sera toujours reproduit dans sa langue originale, avec

une traduction pour ceux qui ne connaissent pas cette langue. Une chanson flamande paraîtra en flamand dans l'édition française, avec si possible une traduction et de même une chanson wallonne dans l'édition flamande.

*M. Hoefnagels.* — Nous sommes d'accord. Tous les souvenirs folkloriques sont faits pour unir et il serait bien regrettable que nous ne puissions les répandre tous dans les deux langues.

*M. le Président.* — Les deux publications seront identiques; nous veillerons à maintenir toujours les deux parts égales entre les articles consacrés aux deux parties du Brabant.

*M. De Brabant.* — Je pense que nous ferions bien d'étendre notre titre et de dire que nous nous occupons aussi d'archéologie, car en fait nous sommes amenés à nous occuper non seulement de folklore, mais d'histoire et d'archéologie.

En ce qui concerne le catalogue de la future bibliothèque, je pense qu'il serait désirable de l'imprimer uniquement au recto; ainsi il pourrait être utilisé par les personnes qui font une documentation sur fiches, et le verso pourrait être consacré à de la publicité qui couvrirait les frais.

*M. le Secrétaire.* — Notre Service est à la fois service de Recherches historiques et folkloriques. Son titre le dit. Si nous avons mis au premier plan de nos travaux le Folklore, c'est parce que jusqu'à présent ce domaine a été assez négligé et que, à la suite de la guerre, quantité de survivances du passé allaient disparaître et qu'il importait d'en conserver des traces. D'autre part, nous devons éviter les doubles emplois. Il y a une Société d'archéologie qui ne faillit pas à sa tâche, il y a une Commission des monuments et des sites dont l'activité n'est pas douteuse. Sans doute serait-il désirable de coordonner les travaux de ces divers organismes.

En ce qui concerne le catalogue de notre bibliothèque, jusqu'à présent nous ne l'avons pas publié systématiquement. Nous avons vécu surtout de dons et ces dons étaient signalés dans le Bulletin. Mais l'abondance des matières nous empêche maintenant la plupart du temps de publier ces listes. Nous voudrions faire un catalogue à la fois systématique et onomastique, auquel chaque année nous ajouterions un supplément avec les acquisitions nouvelles. Evidemment nous tiendrons compte des progrès réalisés en bibliographie. Nous publierons au recto seul et nous avons engagé des pourparlers avec notre imprimeur pour la publicité au verso. Ce serait surtout une publicité d'antiquaires. Vous voyez que notre accord est complet.

*M. Dupont.* — Je pense que le questionnaire envoyé aux correspondants a été rédigé d'une façon trop abondante. Il décourage peut-être ceux auxquels il s'adresse et qui n'ont pas tous le feu sacré. Nous obtiendrions peut-être un résultat plus sérieux en envoyant de temps à autre une seule question aux correspondants.

*M. le Président.* — Nous tiendrons compte de cette observation qui est d'ordre absolument pratique.

*M. le Secrétaire.* — Nous pourrions publier ces questions au Bulletin.

*M. le Président.* — Et sérieux les efforts, par exemple s'occuper pendant un mois de la chanson.

*M. le Secrétaire.* — Quand nous avons rédigé ce questionnaire, nous allions un peu à l'aventure, nous ne savions même pas où nous trouverions des correspondants. Notre première préoccupation a été de délimiter notre champ d'action et nous avons en quelque sorte dressé

une table des matières du folklore. Nous voulions un questionnaire couvrant tout le folklore, où chacun par un mot qu'il rencontrait pouvait être suggestionné et éprouver le désir de collaborer. Il nous fallait aussi un document pouvant se glisser aisément dans une lettre de sollicitation. Ce cadre que nous avons dressé doit servir de guide permanent aux correspondants, faute de ce document beaucoup de choses intéressantes peuvent leur échapper.

Les correspondants ne doivent pas non plus s'imaginer que tout ce qu'ils envoient doit être publié. Ils doivent avant tout songer à envoyer des renseignements, le plus de renseignements possible et chaque article du Bulletin doit être une suggestion pour le correspondant, il doit rechercher s'il ne trouve pas de choses analogues dans sa région. Beaucoup d'articles se terminent d'ailleurs par des demandes de renseignements.

Il faudrait aussi que les correspondants tâchent de faire un relevé de ce qui a été publié concernant leur localité. Partout il y a au moins une curiosité au sujet de laquelle on a écrit une brochure. On trouvera toujours aussi un intellectuel collectionneur qui aura réuni des documents intéressants. Ces collections doivent nous être signalées afin d'éviter qu'elles ne soient un jour dispersées.

Il faut encore que nos correspondants nous indiquent les références pour tous les renseignements, qu'ils nous disent par qui a été chantée telle vieille chanson ou qui leur a fourni tel document ou tel article; dans quelle publication ils ont trouvé un renseignement. Il faut en outre dater tous les documents et ne pas perdre de vue que nos archives seront utilisées encore dans plusieurs générations.

*M. Polain.* — Il y a trente-cinq ans que je m'occupe de folklore, j'ai regardé le questionnaire et je crois que les observations de M. Dupont sont très fondées. Il faut déjà être un très vieux folkloriste pour s'y retrouver. Je prends par exemple ceci: chapelle et rites qui s'y rattachent; cela ne dit rien aux gens simples. Mais si on demandait: Y a-t-il dans votre village une chapelle dans la grille de laquelle on va mordre ou autour de laquelle on va tourner, vous auriez des réponses.

Dans les temps héroïques nous avons dressé un questionnaire comptant 4,000 questions qui étaient toutes accompagnées d'un exemple.

Le folklore est très difficile et très abstrait, on s'y trompe très facilement. Il faut connaître beaucoup de choses pour s'en occuper. Posez donc des questions concrètes et illustrez-les toujours d'un exemple, vous recevrez alors une quantité de réponses.

En Belgique, nous ne sommes nulle part en matière de folklore, on n'a presque rien recueilli. En France, en Angleterre, en Allemagne, on a recueilli tous les contes populaires, toutes les chansons. Le folklore est partout. Il y a un folklore régional, il y en a un dans chaque métier, dans chaque famille; il faut rechercher toutes ces petites choses.

Vous aurez des déboires, des farceurs vous enverront des histoires, vous ne vous y tromperez pas; les documents folkloriques ont toujours une saveur spéciale. Il nous faut prendre tout et puis faire un classement. Ainsi vous travaillerez non seulement pour vous-mêmes mais pour les Belges en général. (Appl.)

*M. Wasnair.* — Nous sommes trop peu nombreux, il faudrait trouver beaucoup de nouveaux correspondants. Il y a beaucoup de gens qui ont une âme de correspondant; il faudrait les dénicher et la presse locale pourrait nous y aider. On pourrait utilement lui envoyer des articles relatifs au folklore.

In Jean Paul T'RU/2237

*M. le Président.* — La presse peut évidemment nous prêter un puissant concours.

*M. Wasnair.* — Beaucoup d'objets intéressants sont actuellement drainés par des collectionneurs et beaucoup de collections sont inconnues; la presse pourrait aussi nous aider à les découvrir.

*M. le Président.* — Je crois que le débat est épuisé. Nous renouvelerons cette expérience qui a donné d'heureux résultats. Nous pouvons passer au quatrième et au cinquième point de notre ordre du jour.

#### IV. — Constitution de collections iconographiques.

*M. le Secrétaire.* — Les points qui nous restent à examiner ne prêtent guère, je pense, à de longues discussions. Si nous les avons portés à notre ordre du jour, c'est plutôt parce que nous avons à vous donner des informations et des indications.

Nous pourrions acquérir, cette année, un appareil photographique et nous pourrions faire un relevé systématique de tout ce qui, dans chaque commune, est à conserver par la photographie. Il va donc falloir, Messieurs, que vous nous signaliez tout ce qui dans votre région mérite d'être photographié. Il y a à ce sujet une distinction à faire entre le document statique en quelque sorte, celui que l'on peut photographier à tout moment: c'est la vieille chapelle, la maison caractéristique, l'enseigne curieuse, le vieux tableau, etc. Il y a ensuite ce que vous me pardonneriez d'appeler le document dynamique ou occasionnel, c'est le pèlerinage, la procession particulière, le jeu populaire, etc. Ceux-là ne peuvent être pris qu'à des jours déterminés. Il faudrait donc que nos correspondants passent en revue leur région, non seulement au point de vue géographique, pour voir tout ce qu'il y a à y observer mais songent aussi au point de vue temps, qu'ils songent au calendrier et voient du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre quelles sont les dates où des faits à annoter se produisent.

Que chacun nous envoie des indications et nous dresserons alors une liste-guide de tout ce qui vaut d'être signalé.

Le jour où nous aurons à mettre à la disposition des éducateurs une collection iconographique importante, on se rendra compte de la grande utilité de nos travaux. Nous aurons aidé à rendre plus vivant l'enseignement de l'histoire et de la géographie et nous aurons aidé à faire mieux connaître leur pays aux enfants et à les y attacher davantage.

#### V. — Inventaire des anciennes pierres tombales et inscriptions.

*M. Polain.* — Je pense qu'il y a eu dans le temps une commission des pierres tombales. Je crois aussi que M. Kurth s'en est occupé jadis, mais je ne sais si cette commission a jamais rien produit. On pourrait peut-être essayer de retrouver sa trace.

*M. le Secrétaire.* — M. Van Cauwenbergh, un archéologue de très grand talent, a saisi la Province de la proposition de dresser un inventaire de toutes les pierres tombales et de toutes les inscriptions anciennes. Ce travail est utile non seulement par le côté artistique qu'il présente, mais surtout au point de vue historique; car chaque inscription, chaque date est un document qui apporte sa contribution à l'histoire. Il est d'autant plus important que nous voudrions avoir dans l'avenir une monographie de chaque commune. Seulement pour faire ce relevé systématiquement, commune par commune, la Députation permanente a estimé que cela coûterait beaucoup trop cher et elle a chargé notre

de le faire avec les moyens dont il dispose.

In van Paul T.R.W. 22.37

Or, les moyens dont nous disposons nous ne pouvons guère les mesurer que par le zèle de nos correspondants.

Mais ici encore il s'agit pour eux de ne pas s'effrayer du travail que nous leur demandons et de bien se rendre compte du rôle exact qu'ils ont à remplir.

Pour faire cet inventaire, il importe non seulement de bien connaître l'histoire et l'archéologie. Il faut connaître l'art héraldique, le latin, le roman, le vieux flamand. Il faut être à même de comprendre les abréviations, savoir que les lettres anciennes n'avaient pas toujours la même signification jadis qu'aujourd'hui. Il faut aussi pouvoir reconstituer les parties manquantes ou usées des pierres et des inscriptions. Evidemment on ne peut exiger des correspondants qu'ils aient ces connaissances. Ils doivent se contenter du rôle d'indicateur. Ils doivent nous donner des renseignements bruts, nous dire: il y a des pierres ou des inscriptions ici ou là, elles sont usées ou brisées, il y a des armoiries, un personnage, etc.

La documentation ainsi rassemblée sera soumise ici à des connaissances. On sollicitera ici le concours de la Société d'archéologie, de la Commission des monuments, du Conseil héraldique, etc.

*M. de Brabant* regrette que les fabriques d'église ne fassent pas toujours le nécessaire pour conserver les pierres tombales. Il est inadmissible qu'on les utilise comme pavement. Il est également déplorable de voir le peu de soin avec lequel sont conservées les vieilles archives de beaucoup de nos paroisses. J'ai retrouvé l'acte de la constitution d'une paroisse rongé par les rats dans un vieux placard. J'ai vu à Ixelles une magnifique dalle encastrée dans le trottoir et foulée constamment par la foule. Tout cela est honteux.

*M. De Cock.* — Il se fait en effet qu'une pierre tombale est utilisée comme dalle de trottoir devant l'église de la Trinité, à Ixelles. Lors de la reconstruction du Temple des Augustins on a utilisé cette pierre; le conseil de fabrique, dont je suis membre, s'en est occupé à différentes reprises et j'espère qu'on arrivera à un accord.

*M. Crick.* — La Société d'archéologie du Brabant possède une importante nomenclature de pierres tombales, dont on pourrait lui demander la publication ou tout au moins communication.

#### VI. — Création de primes annuelles.

*M. le Président.* — Nous pourrions passer au dernier point de notre ordre du jour. La Commission provinciale a décidé de consacrer une somme de 2,000 francs à récompenser des travaux intéressants et à en faciliter la publication. Voici le projet de règlement que j'ai à vous soumettre.

#### Concours de Travaux folkloriques et historiques.

##### REGLEMENT

Article premier. — Le concours est ouvert à tous les Belges.

Art. 2. — La prime, d'un import de 2,000 francs, affectée à ce concours est attribuée soit à un travail folklorique concernant une commune du Brabant, ou une question de folklore général étudiée spécialement au point de vue brabançon, soit à une monographie historique d'une commune brabançonne.

Son attribution peut-être subordonnée à l'obligation de la publication du travail primé.

Si le résultat du concours le justifie, la prime peut être répartie entre plusieurs travaux.

De même, tout ou partie de la prime peut être laissé inemployé.

D'une manière générale, la province se réserve vis-à-vis des auteurs des travaux primés, le droit de publier ceux-ci, intégralement ou non, dans la revue *Le Folklore Brabançon*.

Art. 3. — Les primes sont attribuées par la Députation permanente, sur rapport de la Commission de Recherches historiques et folkloriques qui siège en qualité de jury.

Art. 4. — Les travaux présentés, rédigés en français ou en flamand, doivent être entièrement inédits. Est encore toutefois considéré comme inédit, un travail dont le *Folklore Brabançon* aurait seul publié des extraits. Les travaux peuvent émaner d'un groupe et comporter des projets d'illustrations.

Art. 5. — Les manuscrits doivent être adressés, avant le 1<sup>er</sup> novembre 1924, au Service de Recherches Historiques et Folkloriques, 12, Vieille-Halle-au-Blé, à Bruxelles.

Ils ne portent pas de nom d'auteur, mais sont munis d'une devise, reproduite sur une enveloppe contenant le nom et l'adresse du ou des concurrents, ainsi que les pièces justificatives de la qualité de Belge.

Cette enveloppe, fermée, jointe au manuscrit, porte la suscription :

« Province de Brabant. — Concours de Folklore 1924 ».

Ce texte sera publié dans le Mémorial administratif après approbation par la Députation permanente. Je vous engage à recruter de nombreux participants à ce tournoi qui doit nous amener des renseignements très utiles.

*M. Polain.* — Nous avons eu en Belgique une efflorescence de très mauvais travaux en matière de folklore. Il faudrait se borner au folklore régional. Le capitaine Haroux avait fait un excellent petit livre *Le Folklore de Godarville*, c'est un ouvrage dont on pourrait s'inspirer.

Nous avons depuis quelque temps recueilli une collection très intéressante des lieux-dits, on pourrait aussi s'en inspirer et s'en tenir surtout à une documentation régionale.

*M. le Président.* — Je pense qu'il faut laisser toute liberté aux concurrents. Dans ma pensée, le concours appartient à la catégorie des recherches. On pourrait aussi prendre en considération un recueil de renseignements complets relatifs à une localité. Nous pourrions d'ailleurs interpréter le texte du règlement dans un prochain numéro du Bulletin.

*M. Sacré* (en flamand). — Est-ce que les manuscrits non primés restent la propriété de la Commission?

*M. le Président.* — Le règlement n'en parle pas. Il est d'usage que l'auteur reste toujours le propriétaire de son œuvre.

## VII. — Divers.

*M. Colet.* — Nous devons tous regretter que le public ignore le folklore. Depuis quelques années, on organise partout beaucoup de conférences; les cercles qui en organisent ne trouvent pas toujours des conférenciers; il faut aussi illustrer les conférences de projections lumineuses ou les agrémenter d'une partie musicale. Notre service pourrait peut-être s'occuper de cette question.

*M. le Président.* — Nous avons déjà organisé des conférences l'an dernier, nous songeons à en donner dans les écoles normales provinciales. On pourrait également donner des conférences sur la chanson populaire dans les organismes qui s'intéressent aux loisirs de l'ouvrier. Bref, Messieurs, vous comprenez tous combien votre tâche est grande et utile et combien nous devons compter sur votre concours actif.

*M. Van Es.* — Est-ce qu'on ne pourrait organiser un cours d'une dizaine de conférences dans les écoles normales pour enseigner ce qu'est le folklore?

*M. Polain.* — Le ministre des sciences et des arts nous avait chargé d'un cours de l'espèce il y a deux ans, cours qui devait être donné aux instituteurs. Or, c'est très difficile et très long d'enseigner le folklore; tout d'abord il n'existe pas de manuel. La matière est délicate à entreprendre pour le moment.

*M. Van Es.* — Je voudrais cependant qu'on donnât certaines notions aux instituteurs qui doivent devenir nos meilleurs correspondants.

*M. le Secrétaire.* — La Commission a déjà examiné ce point. Voici un extrait de procès-verbal qui vous indiquera dans quel esprit.

Réunion du 14 avril 1923. Extrait du procès-verbal :

« Considérant que les instituteurs prêtent un concours actif au service et qu'il y aurait lieu d'étendre davantage leur intervention, le secrétaire demande si, dans les écoles normales provinciales, qui ont été créées surtout pour former du personnel enseignant pour les villages, il n'y aurait pas moyen de donner chaque année, aux élèves de dernière année une série de quelques conférences sur le folklore. Il faudrait surtout que ces conférences soient coordonnées. On y définirait le folklore, on le délimiterait, on montrerait son utilité et surtout on initierait les élèves à la technique des recherches. De cette façon, au bout de quelques années on aurait un personnel enseignant capable de rendre des services sérieux. »

Cette proposition a été soumise à la Députation permanente qui, après avoir adhéré à notre idée, nous a chargé de nous mettre en rapport avec la direction de ces établissements.

L'assemblée appuie cette façon d'envisager cet enseignement.

*M. le Président.* — Plus personne ne demandant la parole, il me reste à vous remercier.

La séance est levée à 12 h. 3/4.

## Le Déjeuner.

Une quarantaine de participants assistèrent au déjeuner par souscription, organisé à la suite de cette séance. Les convives y firent du folklore comparé; un menu entièrement italien ayant été confectionné. Mets, boisson, cigares, même le personnel, tout y était italien. Agapes tout à fait fraternelles, comme le dit M. Gheude au cours du toast qu'il prononça, où nous vîmes des gens de toutes conditions, de toutes opinions politiques ou religieuses, flamands ou wallons, communier dans le même amour du peuple au sens large de ce mot, la même admiration de tout ce qui émane de lui spontanément, la même compassion à ses souffrances et à ses joies.

### Visite des Collections du Cinquantenaire.

M. Lucien Cricq, conservateur de la section de folklore au Musée du Cinquantenaire, a eu l'amabilité de clôturer cette agréable et féconde journée, par une conférence savante sur l'imagerie populaire. Afin d'illustrer sa causerie, il avait sorti de ses cartonniers une quantité énorme de gravures populaires anciennes de tous les pays. Les assistants ont été unanimes à admirer ces trésors et à exprimer le désir de les voir exposés. Au cours de la conversation amicale qui suivit, les dirigeants des divers organismes s'intéressant au folklore national furent unanimes à manifester leur désir de travailler en bon accord, sans esprit de compétition, mais au contraire avec esprit d'émulation, à leurs travaux de recherches et à leur œuvre de vulgarisation. Il faut qu'en Belgique on en vienne à comprendre les bienfaits que l'on retirerait de l'utilisation de tous ces documents si on voulait les utiliser dans l'enseignement général et dans l'enseignement professionnel.

In Jean Paul F.R.W. 22.37

## Le Folklore Brabançon

SOMMAIRE :

Nouvelles notes sur l'argot bruxellois. — Sarrasins... — Quelques notes au sujet du mot « Sarrasin ». — Le redoublement dans les mots wallons. — Notre-Dame du Coulomb, à Linsmeau. — Le Sonneur public de Hal. — Le château de Beaulieu, à Machelen. — C'est une sorcière.

### Nouvelles notes sur l'argot bruxellois.

C'est, je pense, un phénomène sociologique des plus intéressants que l'organisation de ceux qui vivent en dehors de la société, des bannis, des réprouvés, des *outlaws*. Ces petites sociétés embryonnaires ou, si l'on préfère, rudimentaires, ont, comme les groupes importants, leur morale, leur droit et leur régime politique, évidemment de forme très simple. Mais ce qui n'est peut-être pas moins intéressant, c'est que, presque dans le monde entier, ces formations secondaires ont une langue qui leur est propre, tellement différente de la languecourante, qu'elle est incompréhensible aux non-initiés. En France, et à Paris surtout, c'est l'argot; à Londres, c'est le « cant » ou « slang »; en Italie, la gergo ou langue de la Mafia; en Hollande et en Flandre, le roodwaalsch, koeterwaalsch ou bargoensch; en Allemagne, où elle est très répandue et où son histoire a été mieux étudiée qu'ailleurs, elle apparaît sous des formes diverses et porte des noms multiples : Rotwelsch, Humpesch, Tjöttensprache, Hennese Flick (beau langage), Kochemer Loschen, Kaloschensprache. Ces langues, comme les autres manifestations sociales de ces milieux secondaires, sont très simples, leur syntaxe est élémentaire et est empruntée à la langue dominante, le nombre de mots est très limité et le sens de chacun d'eux est assez mal défini, sauf lorsqu'il s'agit d'expressions se rapportant aux métiers irréguliers.

On a cru que ces langages divers formaient dans leur ensemble comme une langue internationale qui permettait aux malfaiteurs des divers pays de se comprendre par un moyen ignoré de la justice. C'est inexact; elle est variable de ville à ville et même dans les grands centres elle diffère de quartier à quartier.

La différence est profonde, au point même qu'un malandrin de Malines ne pourrait sans quelque difficulté com-

398  
(4932)  
FOL  
F

prendre le langage de son collègue de la capitale, et pour celui-ci, le Rotwelsch allemand est une langue étrangère, bien que certains mots soient identiques : *top, bespannen, bikken, bink, kaffer, link, moeffen, schoeppen* et quelques autres, assez peu nombreux en somme. A titre d'exemples, voici quelques mots malinois juxtaposés à ceux du « burgonsch ». Cette liste pourrait être beaucoup plus longue, évidemment, mais elle suffira, je pense, à fixer les idées :

	Malines	Bruxelles
viande	gri	bich
verre (à boire)	klep	booizerik
rien	den drol	bout
chien	blaffer	basterik
vendre	debiefanzen	verpassen
un pain	nen noeft	e lut
un bossu	ne knoebel	ne kachel
un prêtre	ne premerik	ne kwakker
pleuvoir	plonsen	link op de rue
tartine	kotter ou snep	korderik

Si nous comparons ce qui précède avec le dictionnaire de bargoensch de M. Teirlinck (1), où nous ne trouvons que relativement peu de termes bruxellois, nous pouvons conclure que l'argot flamand est essentiellement local.

Revenons-en maintenant au burgonsch ou argot bruxellois dont nous avons tenté de donner un aperçu général dans nos notes antérieures.

Quelle est l'origine de cet argot ?

On a dit que les argots germaniques étaient nés dans le milieu juif, à l'époque où le judaïsme était persécuté et l'on donne comme une des preuves les mots d'origine hébraïque que l'on rencontre en argot. L'argument me paraît beaucoup plus convaincant pour le rotwelsch allemand que pour le burgonsch. Le nombre de mots d'essence hébraïque est bien moins grand dans celui-ci que dans les argots allemands et cependant la trace subsiste assez nette :

<i>iallen</i>	vient probablement de <i>halak</i> , aller.
<i>hees, kies</i>	» <i>kis</i> , poche, argent.
<i>knoos</i>	» <i>kinoh</i> , jaloux.
<i>kaffer</i>	» <i>káfar</i> , paysan (2).

(1) V. le supplément à ce dictionnaire paru dans le *Kunstbode*, il y a une vingtaine d'années (N. L. D. R.).

(2) Peut-être de l'espagnol, voir ci-dessus.

<i>tof</i>	vient probablement de <i>tob, tov</i> , bien, bon.
<i>sukker</i>	» <i>schikkiv</i> , ivre.
<i>masemat</i>	» <i>massa ne matten</i> , affaire, commerce.
<i>smoozen</i>	» <i>schému'os</i> , ce qu'on dit, ce qu'on entend ( <i>smuszen</i> en argot allemand du XVIII <sup>e</sup> s.).
<i>kinne</i>	» <i>ken</i> , oui.

*Schoften, schoftalen*, partez, correspond au rotwelsch : *Schuf dich. schufti*, restez tranquille, partez, et vient de l'hébreu *schuw*, se retourner et de *schuwa*, cri d'appel, s'encourir.

Il n'y a pas bien longtemps que les commerçants nomades avaient conservé dans leur langage un grand nombre d'expressions de latin corrompu, d'où la désignation de *kramers latijn*. Peut-être est-ce de ce latin que sont dérivés ces mots d'argot bruxellois :

*grandig* ou *grandeg* de *grandis*, grand.

*mollekes* de *mortuus*, mort.

*poon*, contraction de *pecunia*, argent, monnaie (*pun* en rotwelsch du XVIII<sup>e</sup> s.)

*battere* de *battere*, se battre.

*happen* de *capere*, chercher à prendre, saisir.

*fakken* de *facere*, faire.

*jakken* de *jactare*, lancer.

*bijis* de *bis*, deux fois.

L'occupation espagnole semble avoir laissé quelques traces :

*Padderik*, de *padre*, père.

*madderik*, de *madre*, mère.

*mokke*, de *mozza*, servante, jeune fille.

*kaffer* de *cafre*, rustre.

*travakke* de *trabajare*, travailler (se prononce : *travachare*).

*habijn* de *cabaña*, cabane, et moins vraisemblablement peut-être *gibbe* de *gibba*, bosse.

L'argot bruxellois a conservé un grand nombre de mots d'ancien german, qui ont disparu de la langue courante ou littéraire. En voici quelques-uns :

*Giese*, femme, est un très vieux mot que l'argot seul a conservé ;

*Grom*, enfant, est un vieux terme anglo-saxon qui, au début signifiait homme, mais qui, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle désigna l'enfant, de même que le mot *gromr* en ancien islandais ;

*Bout*, rien, est également un mot anglo-saxon qui signifie sans, rien;

*Fios*, vache, se rattache à l'ancien german, *feoh*, bétail; *Chankere*, se marier; *chankeraa*, mariage; et *gechankert*, marié, rappellent l'ancienne expression anglaise *cankered*, invétéré, qui existe depuis longtemps;

*Kaste*, qui forme *loete kaste*, abandonner, quitter; *bijéen kaste*, se réunir, être ensemble, se rattache au mot saxon *kasta*, jeter, et mieux encore au suédois *kasta* et au danois *kast*, dont le sens primitif est : jeter en tas;

*Knoien*, connaître, est également apparenté à l'anglo-saxon *cnawan* ou *cnawen*, et à l'ancien haut allemand *chnāan* qui ont le même sens;

*Kloon* est le vieux mot flamand *kleun*, coup (*kleunen* ou *klonen*, frapper violemment).

*Schoeppen*, *schoepper* et leurs dérivés sont formés d'une racine germanique, d'où proviennent les mots allemands : *zupper*, *zopper* et *ziehen*, tirer, et les termes d'argot *schuppen*, *schupper*, voler, voleur, que l'on retrouve au xvii<sup>e</sup> siècle;

*Mechels*, *michels*, moi, vient de *minots*, *minotes*, qui se rencontre dans le *liber vagatorum* (livre des instables) du xvi<sup>e</sup> siècle.

*Fiem*, *fiemerick*, main, avait au xvii<sup>e</sup> siècle la forme *föhme*, *fäume*; on dit encore en flamand de la West-Flandre, *vame*;

*Langen*, prendre, en vieux flamand, étendre la main, toucher. A souvent le sens de prendre dans le Brabant et à Malines et avait ce sens en rotwelsch au xvii<sup>e</sup> siècle;

*Kiet* a la même racine que *kitte*, *kütte*, trou (en flamand *kot*) et que *kitchen* qui, en argot viennois, signifie prison. En rotwelsch du xvii<sup>e</sup> siècle on disait *kiette*;

*Beeters* existe en vieux flamand : *bijters*;

*Dreeger* est le vieux mot flamand *driegher*, menteur;

*Flikken* est également ancien;

*Floesement* est une transformation de *floers* ou *floes*, velours; ce dernier mot est encore utilisé en Flandre;

*Liep*, merci, correspond à l'ancien adverbe allemand *lieb*, agréable;

*Kuit*, chambre, en vieux flamand signifie : excavation, caverne;

*Laf* est ancien, il signifiait : temps tranquille et chaud.

*Michelen*, se moquer de..., est une modification légère de *machelen*, *marscheren*, qui signifiait : déformer, défigurer, flétrir, déshonorer;

*Moefen*, puer, provient d'une racine d'où dérivent entre autres les mots allemands *muff*, moisi; *müffen* (en argot *muffen*), sentir mauvais; ainsi que le flamand *muf*, moisi;

*Preuvelen* a la même racine que les termes de vieil allemand *pruoven*, *prüeven*, démonter, apprendre, et que le vieux mot français *prover* (latin *probare*);

*Blaffer*, papier, lettre, billet, vient du vieux flamand *blaf*, uni; *blaffaert*, feuille de papier, d'où *blafferture*, volet; anciennement fermeture de papier ou de membrane; au xv<sup>e</sup> siècle en allemand, *plaphart*; en rotwelsch, *blaffer*, petite monnaie;

*Roefel*, pomme, se retrouve en vieux flamand, sous forme de *roef*, *rof*, *roeve*, rave;

*Spannen*, regarder, faire attention, a conservé son ancien sens, tant en burgonsch qu'en rotwelsch;

*Trapper*, *trapperick*, etc. se rattachent à une racine ancienne qui a donné notamment au vieux français *treper*; au hollandais *trippen*; à l'allemand *trippeln*, et au bruxellois *trappen* (danser de certaine façon);

Le vieux français a peut-être donné *fremerrick*, fenêtre, de *fremet*, fermer et *défremet*, ouvrir.

Nous espérons que des philologues plus autorisés feront la critique des étymologies proposées et en découvriront d'autres.

En ce qui concerne l'influence des langues modernes, celle du français est prépondérante. Nous avons cité précédemment un certain nombre de mots qui ont été adoptés moyennant l'adjonction du suffixe *rik*. Beaucoup d'autres mots ont été empruntés au français moyennant un changement de sens, tels que :

*Visijt*, visez, pour attention; *rondelle*, pour médaille; *regiem*, pour remède; *flancheur*, pour bonneteur; *ranchijre* (ranger), pour suivre; *razijre*, pour protéger; *aubergist*, pour maître, propriétaire, patron; *arrangeiren*, pour voler; *buffel*, pour cochon; *charerwa* (Charleroi), pour charbon ou cave à charbon; *chanteur*, pour oiseau; *corsei*, pour dos; *carré caillou*, pour pavé; *frotten*, pour laver; *gardes*, pour marionnettes; *peruk* ou *kalot*, pour cheveux; *truk*, pour porte-monnaie; *tableau*, pour table; *kaduk*, pour difficile;

*kapsul*, pour pochette; *klarinet*, pour verre de bière; *lanceur* (van de vevere), pour bateau; *boekker* (de bouc), pour chèvre; *lauzeere*, pour envoyer, expédier; *médailon* (van de gibbe), pour lunettes; *pikuur droier*, pour couteau; *parisein* preuvelen, parler français; *bataillon*, pour carré; *rankaar* (op de r...), se réunir, etc.; *avanceiren*, pour préparer; *batailleur*, ennemi.

Quelques mots français ont conservé leur sens propre, avec ou sans changement de prononciation :

*Antje*, année; *bas*, bas, chaussettes; *vente*, ventre; *chantere*, chanter; *fas*, face, par devant; *jef*, chef; *ions* ou *chons*, dernière syllabe de pigeons; *reus*, dernière syllabe de dangereux; *sons*, dernière syllabe de maçons; *pensif muizen*, penser, réfléchir; *certitude preuvelen*, jurer; *tanto*, à tantôt; *mooist chaud*, il fait chaud; *neuffen*, être neuf; *tron*, le maître (dernière syllabe de patron); *prette*, être prêt; *prees*, pour prise (de tabac); *toir*, dernière syllabe de trottoir; *ton*, mât, bâton (dernière syllabe de bâton); *kloeske*, pour clou; *positief* et *negatief*, être saine et bien portante, est un terme d'hôpital et se rapporte à la réaction Bordet-Wassermann.

Je ne connais que le seul mot wallon *tiesse*, qui ait pris racine en burgonsch.

Comme influence de l'allemand moderne je ne vois que *chimmer* (de *Zimmer*, chambre) et *brichen* (de *brechen*, casser), d'où *imbricher*, voleur par effraction; *vierkantige bricher*, carreau de vitre; *brick bricher*, pioche, etc.

\* \* \*

Faisons une remarque au sujet de la formation des substantifs. Nous avons déjà parlé de la fréquence de la terminaison *rik*. En rotwelsch, le suffixe qui joue le même rôle est *link*, je ne trouve en argot bruxellois que le mot *biddelink*, église, qui puisse être rappelé.

De même la terminaison *aard*, si fréquente en flamand, est presque inconnue, je ne puis citer que *linkoet* (*linkaard*), malade. Un suffixe d'usage très fréquent en burgonsch est *er*, qui s'ajoute généralement à la qualité la plus marquante de l'objet, à l'action qu'il exerce :

*Beeters* (qui mordent), dents; *blikker* (qui brille), bague; *biener*, cheval (de *bienen*, courir); *bijkbiener* (qui court dans les égouts), rat; *bloeser* (qui souffle), vent; *breker* (qui casse), glace, miroir; *bricher* (id.), vitre; *droier* (qui tourne),

moulin; *flooiter* (qui siffle), perroquet; *grooier* ou *grooierik* (qui grandit), arbre; *krooier* (qui chante), coq; *legger* (qui pond), poule; *kroeker* (qui croque), noix; *rieker* (qui sent), fleur; *ruuker* (qui fume), cheminée; *schooiver* (qui glisse ou fait glisser), graisse; *tikker* (qui fait du bruit), montre; *vlammer* (qui donne du feu), boîte d'allumettes; *hoek kroeiper* (qui rampe dans les coins), araignée; *vette kroeiper* (qui rampe et qui est gras), limace.

Parfois l'idée est rendue par plusieurs mots : *bichverpaser* (celui qui vend de la viande), boucher; *lutverpaser* (celui qui vend du pain), boulanger; *bootjaller* (qui va dans la barbe), mouche; *java brisser* (qui brise le café), le moulin à café; *bijensflikker* (qui rassemble), la cage; *kuupjaller* (où l'on achète), marché; *mooize schoepper* (voleur ou preneur de souris), chat; *wuld die sprinkt* (pou qui saute), puce; *booizentrekker*, pompe.

Une autre remarque à faire est celle du fréquent emploi des mots qui donnent un sens péjoratif aux choses :

*Blink duus* (boîte à cirage), pour montre; *kiet* (trou), pour maison; *dorp* (village), pour ville; *flikken* (faire une chose sans soin), pour fabriquer, agencer; *gest* (herbe), pour tabac; *kabijn* (cabane), pour cabaret; *kuil* (excavation, caverne), pour chambre; *pieren* (tromper), pour jouer; *roefel* (rave), pour pomme; *groet sleper* (traîneur d'arrêtes), pour pêcheur; *tap* (bouchon), pour chapeau, etc. Ceci est une règle assez générale pour tous les argots. Rares sont les cas où l'on adopte un terme plus noble; je citerai cependant les expressions : *bij éen freres*, une société et *bloier* (celui qui enjolie), menteur. On ne pourrait sérieusement cependant invoquer celle-ci : *mastelle drooie*, donner des mastelles (couques) pour cracher!

\* \* \*

Nous avons dit que l'argot se transformait rapidement. Dans le milieu plus cosmopolite des voleurs de profession et des prostituées, le langage dont nous avons parlé est « brûlé » (*verband*), quelques mots subsistent, mais la langue en ces groupes se rapproche davantage du flamand bruxellois, seulement le sens des mots est changé, presque tout est paraphrasé ou symbolique. Voici quelques échantillons de ce jargon, qui est peut-être secret encore, et qui, en tous cas, l'était encore il y a quelques semaines :

*E kind* (un enfant) désigne un portefeuille; *e kind da*

*schrievt* (un enfant qui crie) est un portefeuille bien garni;  
*'t Roesig kind e nen hond gebete* (l'enfant enragé a mordu un chien), la femme malade a racolé un individu;

*Hoe est mei de kneul* (ou de *miché*)? *Hij is zijne neus goen loete slijpen* (il se laisse aiguiser le nez), il est malade à l'hôpital;

Une femme qui fait des avortements s'appelle *nen honnendief* (un voleur de chiens).

Un voleur qui s'en va sur la plate-forme d'un tramway dans l'intention de voler, dit : *'k doen en voïoge op 't trekke*, je voyage pour voler. A ce sujet une distinction nette s'établit entre les voleurs à la tire (*trekkers*) et les voleurs par effraction (*imbrichers*); ces derniers, hommes de métier, se considèrent comme nettement supérieurs; ils « travaillent » rarement ensemble.

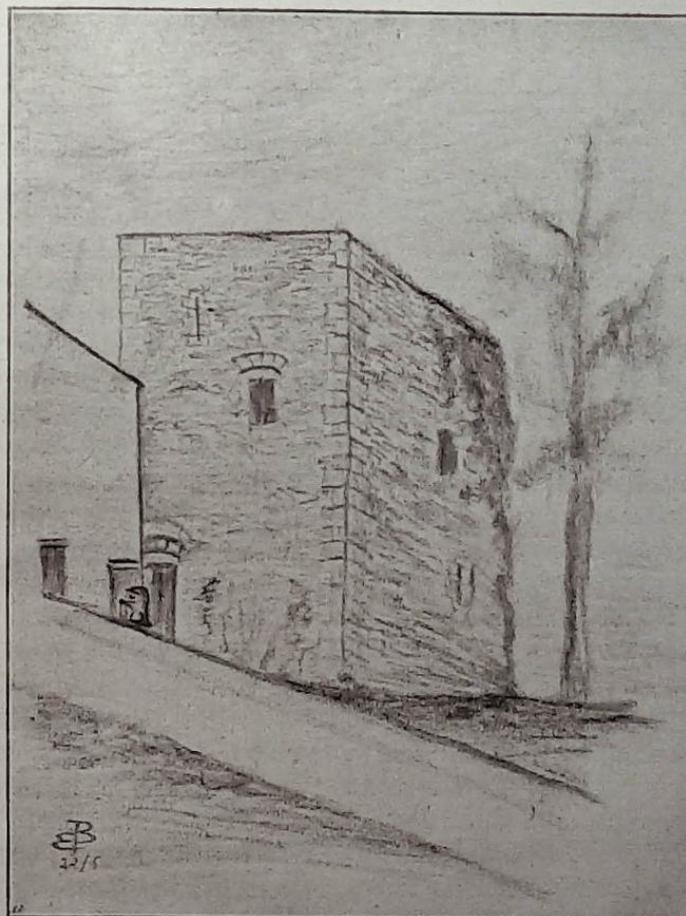
Les voleurs en expédition désignent leur victime : *smalle flipin*, la victime maigre; ou *de rechte smalle flipin*, si elle est à droite. Elle prend le nom de *gans* (oie) quand elle est grande et maigre. Par contre, si elle est obèse, elle reçoit l'épithète de *grésillon slecht gebonne* (sac de charbon mal lié). Une victime soigneusement dévalisée est *in 't dobbel gedoen*, faite en double.

*Vlammen* a remplacé *klonen*, frapper : *'k goen ma mokke op de goebbe vlammen*, je frapperai ma femme à la figure, ou sur la bouche.

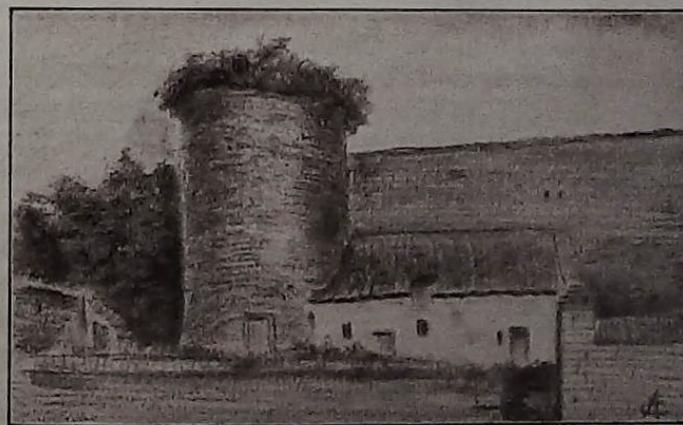
Ce mot de *vlam* intervient généralement dans la formation des sobriquets qui désignent les agents de la police judiciaire chargés de la surveillance de ce monde interlope : *de bla vlam* (la flamme bleue); *de vlam van 't vogelschuim* (littéralement : la flamme de l'écume d'oiseau); *de bree vlam* (la large flamme); *de scherpe vlam* (la flamme étroite); *de vlam carte-postale*, *de vlam cartonné luteur*, etc. Le mot *wood* est brûlé, il est remplacé par *weust* (saucisse).

\* \* \*

Qu'il nous soit permis en terminant cette étude d'émettre le vœu que ceux qui, par leur relations ou leur profession, sont à même de recueillir des expressions d'argot se donnent la peine de les noter et de les envoyer. Un mot, quel qu'il soit, est un document qui a une valeur pour la science sociale et pour la philologie.

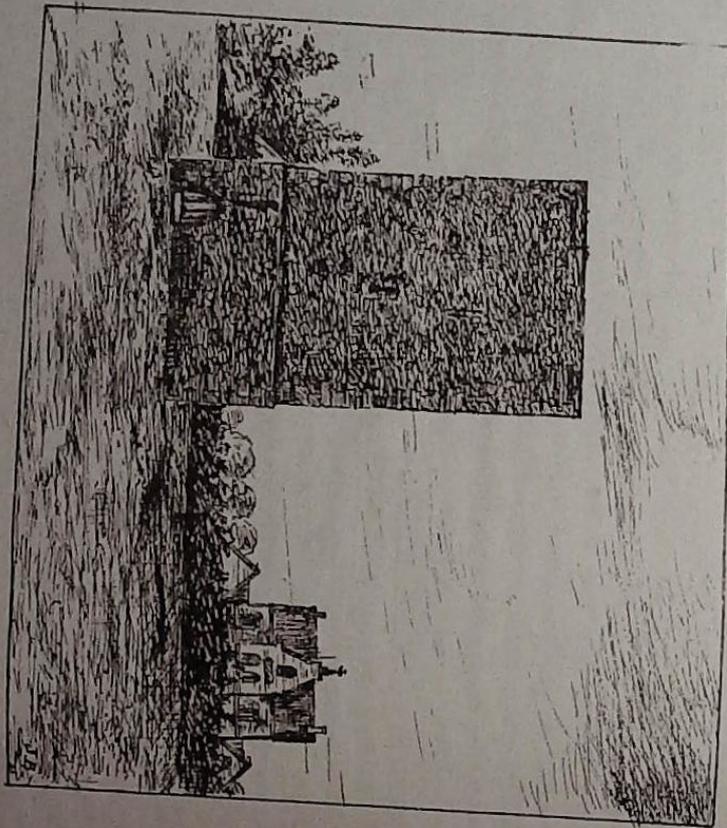


Tour de l'ancien château de Saint-Géry, dite de Bois-Saint-Mont.

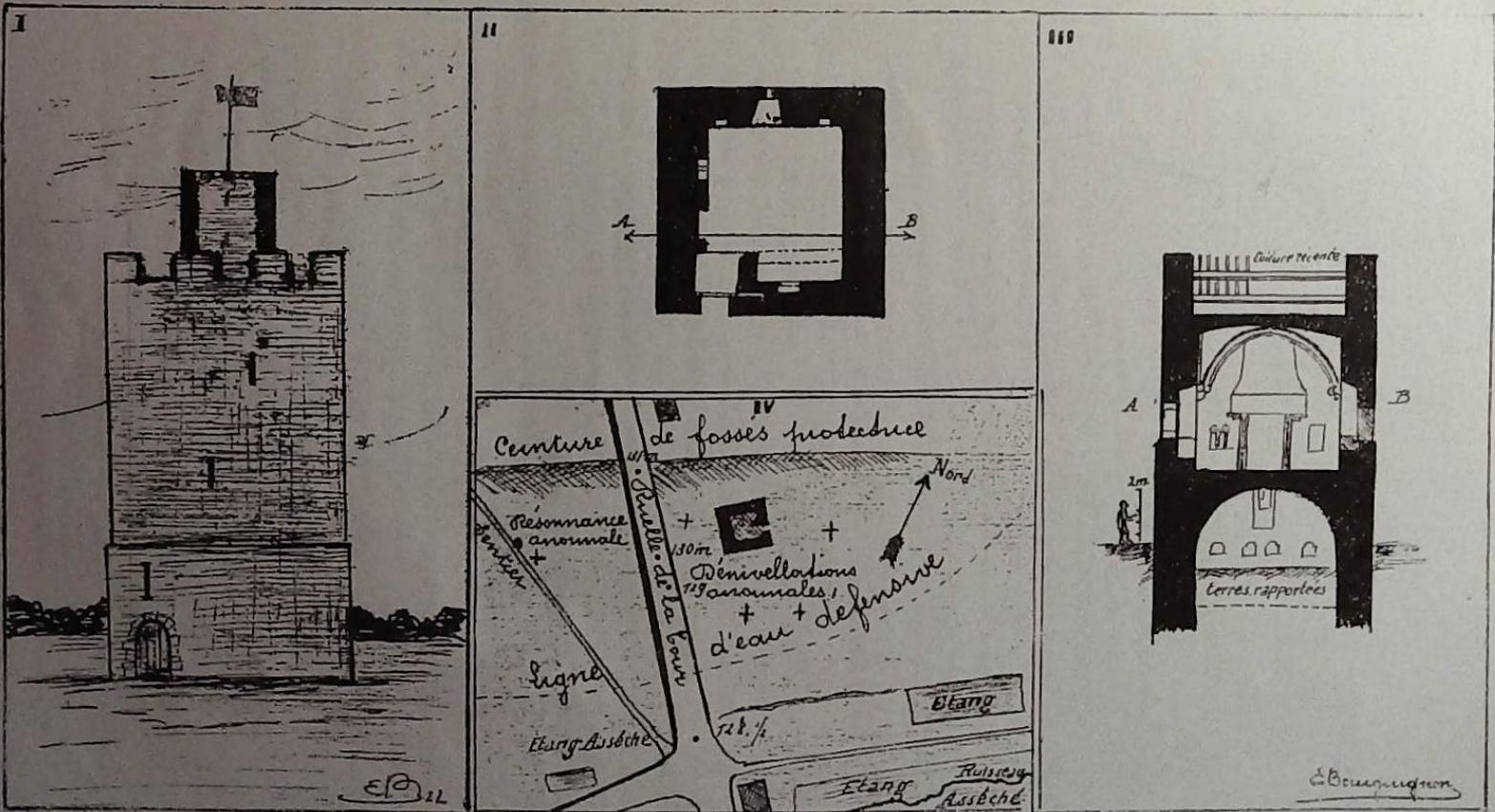


Tour des Sarrasins, à Gembloux,  
(Dessins de M. Bourguignon.)

Tour Grillon, à Corbais, vue du N.-E.  
(Dessins de M. J. Bourguignon.)



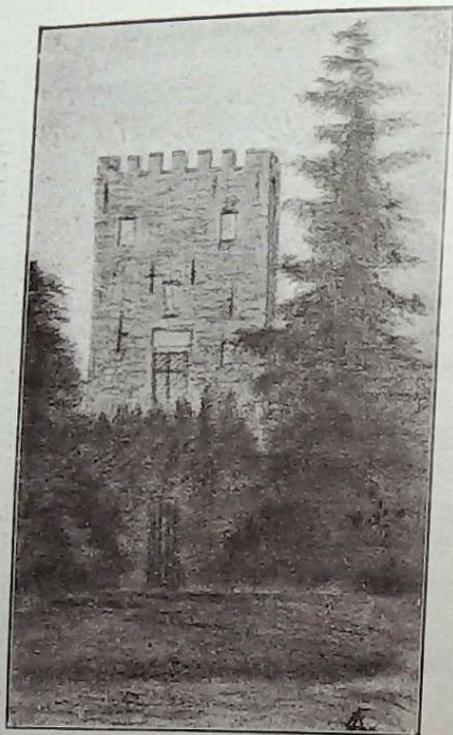
Tour Grillon ou des Sarrasins, à Corbais



LA TOUR DES SARRASINS, A CORBAIS.

I. La tour, en 1742, d'après un dessin de l'« Ancien registre des Manans de Corbais ». — II. Plan de la tour, pièce à l'entrée. — III. Coupe selon la ligne A. B. L'échelle du plan et de la coupe est donnée par le personnage tenant une tige haute de 2 mètres (d'après croquis de M. Huq). — IV. La tour de Corbais, ses environs, ses moyens défensifs extérieurs. Les endroits marqués d'une croix pourraient être fouillés, avec succès probablement.

(Dessin de M. E. Bourguignon.)



Hevillers. Tour dite « de Bierbais »,  
(Ancien état).



Tour de Cortil.



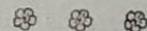
La Tour d'Alvaux.

(Dessins de M. E. Bourguignon.)

(Clichés prêtés par le Touring Club).

En Belgique surtout, nous laissons se perdre trop de faits d'une réelle importance scientifique. Il est triste de devoir constater qu'en ce domaine, comme en beaucoup d'autres, hélas, nos ennemis, les Allemands, ont été et sont plus judicieux que nous.

PAUL HERMANT.



### Sarrasins...

Telle est, avec celle de « jaune » et de « renard », l'expression dont se servent aujourd'hui des ouvriers en grève pour désigner ceux d'entre eux qui continuent à travailler ou ceux qui les supplantent. Quel peut bien être le sens exact de cette épithète injurieuse? Quelle peut bien être son origine?

Il semble évident qu'originellement l'expression a désigné les Arabes, dont le mouvement ascensionnel vers le nord au VIII<sup>e</sup> siècle a inspiré des craintes sérieuses à nos ancêtres. Leur passage était accompagné de massacres, de pillages, de rapines, de cruautés et d'abominations terribles.

Le terme « sarrasin » désignant primitivement un peuple conquérant et cruel, pratiquant la religion musulmane, s'est implanté dans le langage courant.

Le mot n'a pas tardé à changer de signification. Ignorant l'ethnographie, la géographie et l'anthropologie, nos pères, catholiques romains, n'ont pas tardé à désigner ainsi tous les hérétiques, mécréants, païens et idolâtres. Tout qui ne croyait pas au « Dieu de Clotilde », finit, par généralisation coutumière aux esprits simples, par être qualifié de « sarrasin ».

Tout « infidèle » devint un « sarrasin ». La vogue de ce mot est d'autant plus curieuse à signaler que jamais les Arabes d'Espagne et du nord de l'Afrique que l'histoire connaît sous ce nom n'ont foulé le sol de notre pays : que jamais ils n'ont dépassé la latitude de Poitiers, où Charles Martel les écrasa en 752 (1).

Leur marche foudroyante en avant, la crainte qu'ils inspiraient expliquent seules la propagation de l'épithète, sa

(1) Voir Félix ROUSSEAU : *Légendes et coutumes du pays de Namur*, p. 13 à 16, 1920 (épuisé).

généralisation et la prolongation de son emploi jusqu'à ce jour.

Aujourd'hui encore, en effet, l'expression est très répandue dans nos campagnes, en pays wallon surtout. On attribue aux sarrasins la construction de nombreuses tours, d'anciens châteaux-forts, d'églises, de routes, etc.

Il est possible, comme certains auteurs l'ont soutenu, que des Arabes faits prisonniers aient été employés, ainsi que c'était alors l'usage, à l'édification de monuments divers dans nos contrées et à de grands travaux, mais la chose n'est rien moins que prouvée. Nous constatons même que plusieurs églises et châteaux, aujourd'hui en ruines, dont la construction est attribuée par la légende populaire aux « sarrasins », sont de loin postérieurs à la lutte du christianisme contre l'islamisme africain et espagnol.

La croyance populaire a même fini, toujours par généralisation facile, à attribuer à ces musulmans les vestiges des anciens camps gaulois, des villas romaines, des forges préhistoriques, etc.

Il serait intéressant de rechercher les raisons pour lesquelles ces endroits ont été ainsi baptisés, mais cela nous entraînerait trop loin. Toujours est-il que le mot s'est implanté chez nous et il a subi, dès lors, tous les avatars que subissent les expressions consacrées. L'étymologie primitive change, se perd; le mot acquiert une autre signification par glissements successifs d'interprétation.

De l'Arabe musulman, le terme a fini par désigner tous les hérétiques, les infidèles. Du domaine religieux, il a glissé dans tout le domaine social; il est devenu un terme de mépris, tout en conservant dans une certaine mesure le sens d'infidèle. L'ouvrier qui en supplante un autre n'est-il pas infidèle aux intérêts de sa classe, ne manque-t-il pas de l'esprit de solidarité que ses semblables, ses compagnons, lui souhaitent?

Au moyen âge, à l'époque des corporations, qui étaient en quelque sorte les syndicats de l'époque et qui avaient encore, surtout au début de leur existence, un caractère religieux assez prononcé, on désignait déjà du nom de « sarrasin » les apprentis, compagnons ou maîtres, qui travaillaient sans faire partie de la corporation. Nous disons aujourd'hui : les non-syndiqués. Les règlements de la corporation interdisaient de travailler avec eux dans les mêmes ateliers, tout

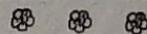
comme les règlements de nos syndicats interdisent de travailler avec les non-syndiqués.

On conviendra que la similitude est frappante. L'expression « sarrasin », employée dans ce sens, se rencontre dans maints documents de l'époque et on la retrouve encore notamment dans le règlement de la corporation des chapeliers bruxellois, toujours en vigueur en 1780, à peu près donc jusqu'à notre époque.

Le lien rattachant de nos jours l'expression « sarrasin » au temps de la lutte contre les Arabes, c'est-à-dire au VIII<sup>e</sup> siècle, est donc, pensons-nous, continu et nous nous trouvons devant un de ces vieux mots reçus par le peuple, dont la vie est tenace, parce que la mentalité de nos pères a toujours su, en en modifiant la signification originelle, l'adapter à travers le temps à des situations nouvelles.

Nous donnons ci-dessous, concernant cette expression, des détails nombreux que nous a envoyés notre correspondant de Corbais.

A. MARINUS.



### Quelques notes au sujet du mot « Sarrasin ».

Au sud-est du Brabant wallon, ancien Roman-pays, existent des tours qui protégèrent jadis sa frontière contre ses voisins puissants du Hainaut et du Namurois.

Les unes sont en ruines, d'autres sont dans un état relatif de conservation, toutes sont intéressantes à visiter.

Notre intention n'est pas de les décrire ici, de nombreuses notices ont été publiées à ce sujet.

Tous ces manoirs sont affublés d'un qualificatif générique très répandu en Belgique et faisant l'objet de cette étude : le mot Sarrasin.

L'attribution de la construction des tours brabançonnaises aux Sarrasins n'est admise par aucun historien. Tout au plus reconnaît-on généralement que ce terme impropre n'est peut-être qu'une appellation banale, vieil écho des récits populaires auxquels les croisades donnèrent naissance.

L'erreur dénominative a été vraisemblablement commise de longue date et il n'est pas impossible que les récits des trouvères du moyen âge aient contribué à cette confusion.

En Brabant : la tour de Corbais ou Griffon du Bois, celle d'Alvaux, celle de Bierbais, quelques restes à Héவில், etc.

celle de Saint-Géry ou Bois-Saint-Mont, de Gollard à Noduwez et celle de Cortil sont *des tours des Sarrasins*.

Non loin de Grimberghen, pas loin du château *Ter Tommen*, existe un tertre dans lequel, disent les habitants d'alentour, une statue en or d'un *Sarrasin* serait cachée.

En dehors du Brabant, les restes défensifs de Sautour ou Sept Tours, non loin de Mariembourg ainsi qu'une tour à Louvignies, une autre à Lavaux-Sainte-Anne et à Gembloux, sont encore attribués *aux Sarrasins*.

Les Sarrasins, aux Sarrasins, des Sarrasins, c'est ainsi qu'on désigne, en Hesbaye, les endroits où il existe des restes de constructions romanes. Les substructions très anciennes du Château de Houdeng-Goegnies sont appelées : *Murs des Sarrasins*. Mentionnons aussi le *cimetière des Sarrasins*, à Ampsin (Liège); les *trous des Sarrasins*, à Ciplu et à Tamines; la *grotte des Sarrasins*, à Loverval; l'*enceinte des Sarrasins*, dans la forêt de Mariemont; l'église romane d'Andenelle (Andenne) dite : *Eglise des Sarrasins*; à Braives et à Petigny, des *champs de Sarrasins*; à Ransart, un *trou aux Sarrasins*...

Le sens propre de ce vocable fréquemment employé en Belgique est celui que leur penchant inné pour la rapine a fait donner aux Arabes. Quelques écrivains anciens ont comparé, non sans raison, leur rapace avidité à celle de l'épervier; pour eux, *Sarrasins* équivaut donc à *brigands*.

Les Romains, qui les craignaient, les appelaient : *Saraceni*.

D'aucuns donnent au mot Sarrasin une origine différente et prétendent qu'il vient d'un verbe arabe qui signifie : *se lever*.

Chose curieuse, fait remarquer un archéologue éminent, M. Déchelette, chaque fois que les Musulmans ou Arabes sont forcés de s'en tenir aux ravages des frontières des pays qu'il n'ont pu conquérir, le nom seul Sarrasin apparaît.

Le nom Sarrasin désigne aussi une plante de la famille des polygonées bien connue, que l'on croit avoir été importée d'Asie par les Maures, que l'Europe n'a connus longtemps que sous le nom de Sarrasins.

En Belgique, cet appellatif désigne le plus souvent des nains ou gnomes ou nutons, qui, inoffensifs, fuyaient les approches de l'homme.

Les habitants de Viesville sont appelés : *Sarrasins*. Il paraît qu'autrefois il existait un monastère dans cette localité. Les moines, qu'on désignait sous le nom de *Sarrasins*, travaillaient pour les habitants, s'occupant du lavage du linge, des réparations de chaussures, etc.

Un savant folkloriste, J. Th. de Raadt, mentionne qu'il existait à Viesville des souterrains ayant servi, jadis, de résidence à des individus que la croyance populaire prenait pour des Sarrasins.

La légende des Sarrasins de Viesville est également celle que l'on conte à propos des êtres merveilleux, Sarrasins également, qui peuplaient les grottes de Tamines, connues sous le nom de *Trous Mahy*. Thiméon, non loin de Gosselies, est le *pays des Sarrasins*.

A Namur, on appelle *pays de la Sarrase*, la partie de la ville comprise entre la Sambre et la Meuse et *Sarrasins* les habitants de ce quartier (J.-Th. de Raadt, *Les sobriquets des communes belges*).

Les habitants de Chantemelle et de Sommethone, hameau de Villers-la-Loue, sont encore affublés du nom de *Sarrasins*, parce que, dit-on, le sarrasin y était la culture principale.

Les vieilles scories gauloises appelées : *crayats des Sarrasins*, c'est-à-dire des païens, constituent, écrit le baron de Loë, des dépôts parfois considérables que l'on rencontre surtout dans le Hainaut et la province de Namur (1).

Un travail remarquable de M. V. Tahon sur les origines de la métallurgie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse rapporte des faits qui certainement intéresseront. Nous les résumons ici :

En 1872, époque où une prospérité inouïe avait tout porté à des prix fabuleux, la tonne de *crayats des Sarrasins* se vendait jusque 10 francs, simplement mise sur le chariot, au lieu de l'exploitation. On comprend d'après cela que la place communale d'Yves ait été complètement défoncée et que des maisons aient été démolies pour en retirer des couches épaisses de *crayats* gisant sous leurs fondations. Dans ce même but, la ligne de Walcourt à Philippeville fut détournée de près de 200 mètres.

A Geronsart, près de Cerfontaine, on a découvert dans le bois, un amas qui à lui seul contenait 8,543 mètres cubes de

(1) Et près de Verviers, m'a-t-on dit.

scories, ce qui à raison de 1,600 kg. le mètre cube représente un tonnage de 13,668,000 kg.

Le qualificatif dont nous nous occupons est employé en d'autres domaines encore.

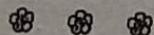
En archéologie, par exemple, écrit M. Hucq, on donne le nom de *sarrasine* (*Dict. de l'Académie française*, 1835) à la herse formée de gros pieux de bois ferré, en pointe par le bas, que l'on suspend entre le pont-levis et la porte d'une ville, d'un château-fort, etc. pour la baisser au besoin...

Mais où l'emploi du sobriquet fut le plus courant, c'est à coup sûr dans le domaine de l'ameublement. Dans quantité d'inventaires anciens, on rencontre des indications telles que : *Œuvre de Sarrasins, ouvrages des Sarrasins* ou *façon des Sarrasins* à tout ce qui avait un air oriental.

En raison du prestige des objets rapportés par les croisés, en raison aussi de leur origine lointaine, voire du caractère sacré qui s'attachait à ceux qui avaient combattu en ces saintes expéditions, aux *xiv<sup>e</sup>* et *xv<sup>e</sup>* siècle, ce qualificatif fut appliqué à un nombre considérable d'objets tels que des étoffes de soie brodée, des colliers de verre, des ustensiles de bois sculpté, des pièces d'orfèvrerie sur lesquelles étaient gravées des *lettres sarrasines*, sortes d'inscriptions tirées des versets du Coran, des tapisseries de haute et basse lisse; le nom de *sarrasinois* fut surtout employé en matière de tapis : on distinguait par là des tapis de haute laine d'avec les *tapis nostres*.

A propos de nom propre, citons enfin certaines personnes ayant comme nom de famille le terme qui nous occupe. Un archevêque de Cambrai portait le nom de Jean *Sarrasin*; il y eut un Jacques *Sarazin*, sculpteur français; un Jean-François *Sarazin*, écrivain et poète et d'autres encore (*Dictionnaire encyclopédique du XIX<sup>e</sup> siècle*).

E. BOURGUIGNON.



### Le redoublement dans les mots wallons.

Je voudrais brièvement appeler l'attention sur une tendance qu'ont les Wallons à doubler ou répéter certains mots ou certaines syllabes. Supposons que Jean et Antoinette reçoivent leurs bans de mariage, ce qui ouvre le robinet aux *cancans*. Ainsi donc la fière *Nenette* avec son *frou-frou* a

repoussé *Titisse* et *Guguste*. Elle préfère *Jean-Jean*, mais elle a tort, elle sera grasse avec les *flanflans* de son futur, etc., etc.

Un an après naît le premier *bébé*. Père et mère, fous de joie et d'orgueil, ne se lassent pas d'embrasser le petit *Fifi*. L'enfant grandit et commence à balbutier *pa* et *ma*, ces mots si doux à l'oreille des père et mère, mais on essaie de lui faire dire *pa pa, ma ma(n)*.

Bébé apprend péniblement à marcher, il tombe avec une facilité étonnante. Alors la mère le soulève, baise le membre endolori, pour faire passer le *bobo*, puis un *bonbon* achève et complète la consolation et bientôt le *gogosse* va caresser *toutou*, le chien, ou *mimi*, le chat. Ce dernier se montre mécontent et voudrait continuer ses *rourons*. Le baromètre du ménage n'est pas toujours au beau fixe, déjà la commère a répondu plusieurs fois *baba* ou *nenni, non non* ou plus énergiquement *nonna* et le mari impatienté lui crie à son tour : *oui oui, tata*, ou *tété*, ou *tutu*, mais quand le temps sera remis au beau, il reprendra sa vieille antienne : mon *chouchou*, etc.

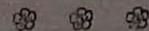
On pourrait sans doute allonger considérablement la liste de pareils redoublements qui, pour le philologue et l'étymologiste, doivent avoir une certaine valeur. D'autres langues présentent, mais plus rarement, le même phénomène : ainsi le mot latin *arare* (remuer la terre) n'est autre chose que la racine *ar* (mouvement) redoublée. Pour un motif identique, certaines rivières, comme la Saône et un affluent du Rhin (aujourd'hui l'*Aar*), s'appelaient *araris* (le courant), preuve que le redoublement est très anciennement connu, car la Saône a porté le nom *Araris* un siècle avant notre ère.

On pourrait trouver des exemples de redoublement dans les langues germaniques, mais ils sont certainement plus rares que dans les langues romanes.

Une question intéressante serait d'expliquer le phénomène physiologiquement. Je dois renoncer à chercher cette réponse, ne connaissant qu'imparfaitement l'âme wallonne.

Au point de vue philologique, on peut faire remarquer que les mots redoublés sont généralement d'une seule syllabe.

CL. BUVE,  
curé à Bost.



### Notre-Dame du Coulomb, à Linsmeau.

Le 23 juin 1327, le chevalier Jean de Racourt, seigneur de Grand-Leez et de Linsmeau, bâtit à la place communale de ce dernier village une chapelle dédiée à la Sainte Vierge.

L'abbé de Heylisse, comme curé primitif (il faisait desservir Linsmeau par un de ses moines), intervint dans l'acte de fondation de cette chapelle, et réclama le droit de nommer, alternativement avec le fondateur, le prêtre chargé d'exonérer une messe par semaine dans la chapelle.

Cet acte de fondation est conservé dans le Chartrier d'Heylisse (1), de même que le suivant.

Peu de temps après la fondation, le pays était frappé d'interdit et le fondateur, désireux de voir exonérer sa fondation, demanda à l'évêque de Liège la permission de faire célébrer les offices divins dans la chapelle, ce qu'il obtint aux clauses et conditions ordinaires : de ne pas sonner, pas chanter, d'écarter les interdits.

Il est à remarquer que ces deux actes parlent du culte de la Sainte Vierge sans lui donner un titre particulier. Les pièces administratives du diocèse font souvent mention de la chapelle : en effet, on devait approuver la nomination du prêtre bénéficiaire et contrôler l'exonération des services fondés par Jean de Racourt (2).

Il existe une trentaine de pouillés ou polyptiques de bénéfices (manuscripts) et quelques Rescriptions, or, tous désignent la chapelle par Notre-Dame du *perron* (3).

Or, le *perron* désigne l'arbre judiciaire sous lequel les échevins rendaient la justice, où on affichait les sentences : le palladium des libertés. C'était à côté de ce palladium qu'on avait construit la chapelle dédiée à la Vierge tutélaire.

La paroisse comptait deux bénéfices de la Sainte-Vierge, une à l'église, l'autre au *perron*. Ainsi parlait l'administration ! Mais le peuple n'entendait pas ce langage administratif, et désignait la chapelle par Notre-Dame du Coulomb (ou en français, Notre-Dame de la Colombe).

(1) Publié par GOETSCHALCKX. Bijdragen tot de geschiedenis 1903.

(2) Voir p. e. DERRIDER. Notice et pouillés.

(3) Voici à titre d'exemple le rapport ou rescription faite en 1558 :  
*altare Marie ad peronem rector Godefridus Petit desservit personaliter : valet III modios.*

(En 1513) : *Capella B. M. V ad peronem rector D. Faspas Paya, desservit cum una missa valet 5 modios* : Les mêmes pouillés donnent encore sous Lincen une autre chapelle dite *ad peronem*.



La chapelle N.-D. du Coulomb, à Linsmeau.

(Photographie prêtée par M. Buvé.)



Intérieur de la chapelle de Notre-Dame du Coulomb, à Linsmeau.

(Photographie prêtée par M. Buvé.)



L'autel de N.-D. du Coulomb, à Linsmeau.

Depuis des siècles on ignore l'origine et le sens exact de cette appellation. Il y a trois cents ans, un chanoine prémontré, le célèbre Wichmans (1), est venu à Heylisseem interroger les moines qui desservaient la paroisse, dont les ancêtres avaient assisté à la naissance du pèlerinage: personne ne pouvait lui répondre avec certitude, ni montrer une note manuscrite capable d'expliquer l'appellation.

La première statue portait-elle une colombe sur la main, comme beaucoup d'autres statues? C'est une hypothèse permise, mais qui n'a pas de valeur historique capable d'éliminer d'autres suppositions.

Quoi qu'il soit de l'origine, les habitants ont toujours tenu la Vierge comme leur patronne spéciale, comme miraculeuse.

Au moyen-âge, quand les échevins devaient condamner un délinquant, au lieu de lui imposer, par exemple, un pèlerinage à Rocamadour, à Brest, etc., on le condamnait à payer à Notre-Dame de Colombe autant de livres de cire. Les amendes étaient perçues, non par le seigneur de l'endroit, mais par la Dame de l'endroit, c'est-à-dire Notre-Dame de la Colombe.

Aux Archives Générales du Royaume, on conserve bon nombre de testaments rédigés dans le village de Linsmeau, tous contiennent un legs à Notre-Dame de la Colombe. Je ne sais s'il y a une seule exception.

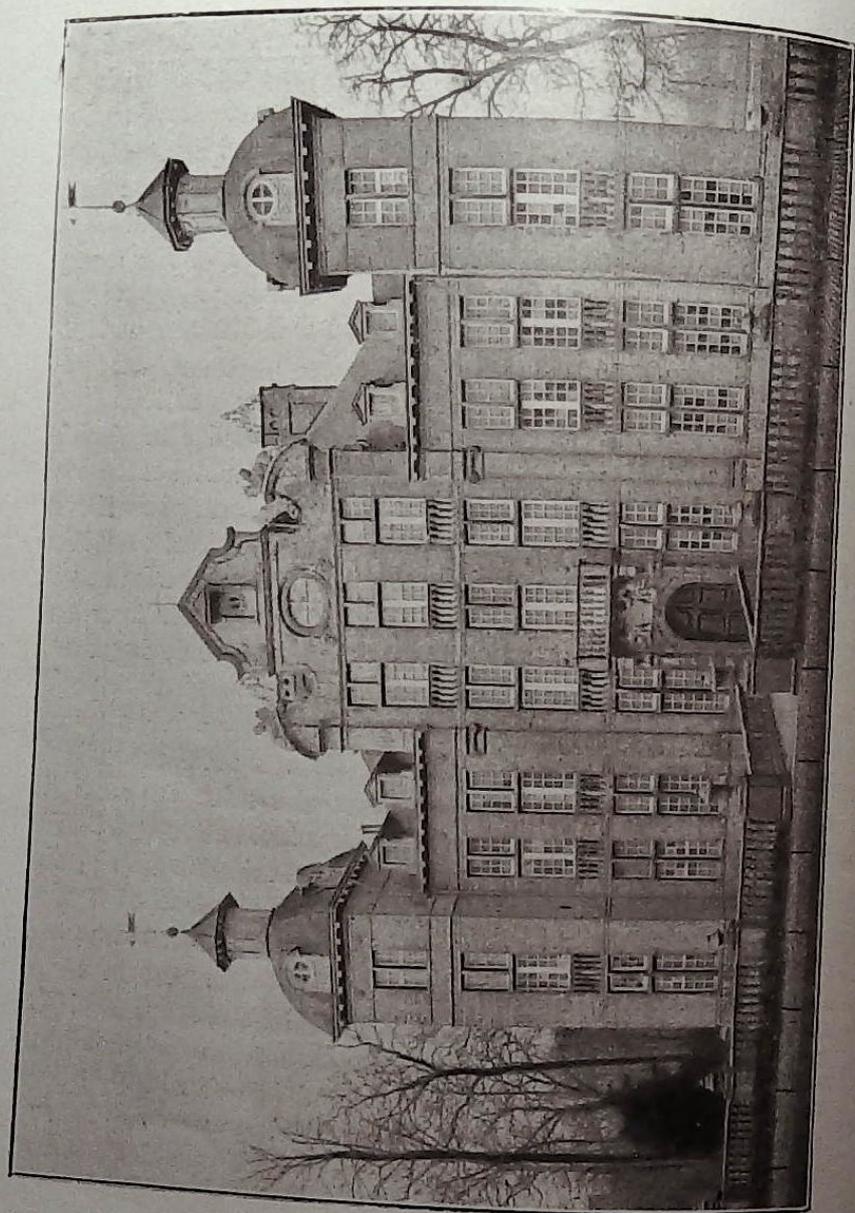
Pourquoi la statue est-elle réputée miraculeuse? Ici encore, toute certitude fait défaut.

On invoque, il est vrai, un fait, mais qui s'est passé au xvii<sup>e</sup> siècle, donc à une époque où la réputation était déjà bien établie. Une dame de Strépigny y vint en pèlerinage avec un enfant malade, obtint sa guérison et fonda une messe annuelle d'actions de grâces. A défaut de cette fondation, le fait serait oublié comme les autres faits prétendument miraculeux. Je dis prétendument parce que jamais tribunal ecclésiastique ne les a soumis à la sévérité d'un examen canonique.

Mais la réputation est encore confirmée par le fait suivant.

En 1635, les Français et les Hollandais se sont réunis pour envahir le pays, et commirent, entre autres à Tirlemont, tant d'ignominies, de cruautés et d'impiétés, que l'historien contemporain, le Père Terwecoren, se voile la face et préfère ne pas donner certains détails.

(1) WICHMANS. *Brabantia Mariana*.



Facade du château de Beaulieu, à Machalou.

Partout sur leur passage les mêmes armées commirent des excès. A Linsmeau, ils arrachèrent la statue de la chapelle, la portèrent au camp, la criblèrent de coups de sabre et l'abandonnèrent comme un morceau de bois informe.

Le curé la fit transporter à Namur pour la faire restaurer, mais le sculpteur trouva le travail par trop difficile et remplaça la statue mutilée par une nouvelle.

Un pieux bourgeois emporta la statue abandonnée et, en guise d'expiation des outrages, brûla un cierge chaque jour, puis la légua à son confesseur, un père Carme, qui avait promis de continuer cette pieuse pratique. La statue fut donc exposée à la vénération des fidèles à l'église des Carmes de Namur et des Pères la prônèrent beaucoup comme miraculeuse.

Quand le curé de Linsmeau entendit le concours qui se faisait à l'église des Carmes, il eut d'amers regrets d'avoir abandonné la statue et supplia son abbé (Heylisse) de l'aider à la recouvrer. L'abbé essaya d'abord la voie judiciaire, et le plaidoyer imprimé par son défenseur est encore conservé à la cure de Linsmeau. Débouté devant les tribunaux, il essaya une voie plus amiable, mais les Carmes furent obstinés dans leur refus. L'abbé de Heylisse, à cette époque, était un personnage influent qui pouvait à l'occasion jouer un rôle politique considérable. Il obtint donc assez facilement le concours de hauts et puissants personnages qui finirent par vaincre la résistance des Pères. Le curé J.-B. Fabri (1), cause involontaire du conflit, ne se possédait plus de joie en entendant que le Définitoire des Carmes avait résolu de rendre la statue. Il décrit donc au long et au large les procès et efforts et les festivités de la réintégration (2).

La statue, en attendant cette installation, séjourna à l'abbaye et fut habillée, ce qui cachait au moins les membres mutilés.

De grandes festivités eurent lieu pour l'inauguration, et les milices convoquées pour faire du bruit (?), firent une salve capable « d'étonner les cieux », comme raconte le curé Fabri. L'antique Vierge avait repris paisible possession de son antique séjour, puis, en 1729, on la plaça dans un nouvel

(1) Originaire de Hannut, apparemment de la famille qui détenait la seigneurie de Pellaines.

(2) Manuscrit retrouvé par le soussigné, dans une ferme de Racour, et conservé aux archives de la cure.

oratoire érigé à la même place, et l'abbé avertit la population : « Vous voilà satisfaits. Continuez à honorer Notre-Dame de la Colombe

ECCE JAM VIVITE IN VIRGINIS DEVOTIONE. »

La dévotion eut son cours habituel jusqu'à la Révolution Française qui confisqua les biens laissés pour l'entretien de la chapelle et l'exonération du bénéfice.

A cette époque troublée, un pieux habitant rétablit sa demeure et fit encastrier dans le mur une pierre avec cette inscription qui est encore conservée (heureusement).

« JE CONFIE EN DIEU ET N.-D DE COLOMBE. »

La chapelle, faute de ressources, se délabra rapidement, mais la dévotion resta vivace au cœur des fidèles. Il y a quelques années à peine est décédée, à un âge avancé, une pieuse ménagère qui assurait avoir fait une visite à Notre-Dame de la Colombe tous les jours de sa vie aussi loin que portait son souvenir.

En 1891, l'auteur de cette notice restaura un peu la chapelle, et fit restaurer aussi la statue (1). Il recommanda cependant au sculpteur de conserver au moins une partie de l'entaille faite au cou, pour perpétuer le souvenir de la mutilation.

Bien lui en prit, et malgré cette précaution on hésitait à reconnaître la statue, et on protestait haut et ferme, croyant que l'on avait, comme en 1635, abandonné et échangé la statue miraculeuse; même il fallait l'autorité d'un père missionnaire appelé pour prêcher aux fêtes de la troisième inauguration. Le père fit serment qu'ils étaient bien certainement en possession de l'antique et vénérée image.

Cette dernière inauguration eut lieu au milieu de grandes festivités le 15 août 1891, et depuis lors on fait chaque année un petit pèlerinage en ce même jour. Sans doute, l'affluence n'est pas comparable à celles de Montaigu, de Hal ou d'autres lieux célèbres, mais la dévotion est profondément ancrée au cœur des habitants, et on peut espérer qu'elle y restera encore de longs siècles.

CL. BUVE.



(1) Les photographures qui accompagnent cette notice représentent la chapelle construite en 1729, et la statue dans son état actuel.

## Le Sonneur public de Hal.

N'est-ce pas comme si je parlais de Jean de Nivelles, du Mammelokker de Gand, de Gilles de Chin ou de Manneken-Pis de Bruxelles? Et, en effet, ceux qui ont vu et entendu crier le vaillant *belleman* de Hal doivent reconnaître que c'est une chose caractéristique, unique dans son genre.

Remarquons, d'abord, que cet homme original ne sait ni lire ni écrire. Mais lorsqu'il fait au public vingt annonces les unes après les autres, je vous assure qu'il excite l'intérêt, car non seulement il n'en oublie aucune, mais il les passe invariablement dans le même ordre; et les expressions qu'il emploie sont toujours exactement choisies, sacramentelles.

Doit-il annoncer une vente, il nomme les objets, depuis le poêle de Louvain jusqu'au vase de nuit (pardon!), sans rien oublier, tout en restant sobre de mots et de gestes.

L'office du sonneur, crieur public, crieur-bâtonnier, publicateur, crieur de bans, ou autrement encore, si l'on veut, est vieux comme la rue. Nous savons que le roi de France Louis VII donna, en 1141, certains droits aux crieurs publics de la ville de Berry. Aussi, les crieurs publics étaient-ils organisés en corporation, et leur patron était saint Martin-le-Bouillant (21 juin), ainsi nommé parce que sa fête tombe au moment du solstice d'été.

La petite ville de Hal possède son *belleman* depuis le xiv<sup>e</sup> siècle au moins, car nous lisons dans le livre d'or de la confrérie de Notre-Dame de Hal (un ancien manuscrit hautement intéressant), que le crieur public de Hal annonçait déjà en 1341, aux coins des rues de la ville, le décès d'un confrère et d'une consœur, et que les membres qui l'entendaient devaient prier pour le repos de l'âme du défunt, et pour l'âme de tous les trépassés. Nous y lisons: *il sonnera*; donc c'était un sonneur.

La liste fixant les salaires des *hooftmans*, *régisseurs*, *pointres*, *greffiers*, etc. de chaque paroisse de la Salle d'Ypres, cite un publicateur des placards et ordonnances pour chaque village. Son traitement est généralement de 6 livres parisis, tandis que celui des sergents (gardes champêtres) varie de 9 à 18 livres p. Le maître d'école, lui, en a 60. Cela se passe en 1764.

L'*histoire de Mons*, par Gilles-Joseph de Boussu, parle de l'office du criage et publiage des bans en 1458. Henri

Hachez, dans son *Histoire de Dinant*, cite le crieur public bon dernier de la liste très longue des magistrats et autres employés municipaux de la ville. Je vous dirai que 99 p. c. des monographies ne parlent pas de cet agent. C'est dire que l'histoire des sonneurs publics ne dispose pas d'archives très riches et qu'un ouvrage documenté sur le sujet ne paraîtra pas de sitôt. Voici cependant une pièce originale qui ne manque pas d'intérêt. Elle se rapporte à la ville de Hal. C'est la note que le sonneur public Jean-Joseph Maetens présenta à l'administration municipale, en 1721. L'original est en flamand :

Mémoire de ce que moi soussigné, Jean-Joseph Maetens, ai sonné en l'an 1721, par ordre du bailli et du seigneur :

Le 21 février, que personne ne peut tirer des oiseaux à proximité de granges . . . . .	0-2 pat.
Le 21 mars, sonné une maison à vendre dans la rue au bois et appartenant aux héritiers Claessens . . . . .	0-2 »
Le 24 mai, de ne pas vendre de la bière ou de l'eau-de-vie après 9 heures . . . . .	0-2 »
Le 3 juin, d'un cheval qu'on venait de trouver . . . . .	0-2 »
Le 29 juin, une neuvaine de saint Roch . . . . .	0-2 »
Le 30 juin, des cens ou rentes de la massarderie . . . . .	0-2 »
Le 3 juillet, de curer la rivière, chacun à sa propriété . . . . .	0-2 »
Le 3 juillet, de ne pas laisser aller sur les remparts des vaches ou des chevaux . . . . .	0-2 »
Le 9 juillet, de ne pouvoir jeter n'importe quel feu (1) . . . . .	0-2 »
Le 2 août, de fêter la naissance de notre jeune duc d'Arenberg . . . . .	0-2 »
Le 2 septembre, de curer la rue et les conduits . . . . .	0-2 »
Le même dito, que les bourgeois et habitants doivent aller en procession avec leurs flambeaux, le jour de la Sainte Vierge et le dimanche après . . . . .	0-2 »
Le 19 septembre, de deux porte-manteaux perdus . . . . .	0-2 »
Le 30 septembre, une messe solennelle pour l'anniversaire de la naissance de l'empereur . . . . .	0-2 »

(1) Ce poste a trait aux festivités halloises du 9-10 juillet, qui consistaient anciennement en une procession annuelle sur les remparts. Le soir, les habitants construisaient de petites cabanes en verdure devant leur portes, les illuminaient et les surmontaient de l'effigie de *Hans Zwych*. Cette procession appelée *escalade de Bruxelles* tirait son origine de ce que le gouverneur de Bruxelles, *Olivier Van den Tympele*, avait tenté de surprendre la ville de Hal par escalade et avait été repoussé. C'était en 1580. Le soldat *Hans Zwych* y perdit son nez d'un coup de mousqueton. Nous apprenons par la note de J.-J. Maetens que les Hallois avaient même l'habitude de produire, à cette occasion, un feu d'artifice. En flamand on dit *Brusselsche Viering*. Le mot *viering* signifie ici illumination.

Le 21 novembre, le changement du vingt . . . . . 0-2 pat.  
Le 30 décembre et le 3 janvier, que tous ceux qui auraient  
acheté à Antoine Springael des grains ou autre chose  
doivent le déclarer à M. le bailli . . . . . 0-4 »

Total : 34 pattars = 1-14.

Je soussigné a reçu le som susdite  
Jean-Joseph Maetens.

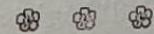
On voudra remarquer que les mots crieur, crieur-bâtonnier, crieur de bans, publicateur, etc. ne sont pas précisément des synonymes. Dans certaines pièces originales on trouve les *præcones*, mot qui désigne en général les crieurs publics de la ville ou du village. Dans quelques localités des Flandres, c'est le crieur qui est chargé d'exécuter les arrêts des tribunaux. Le crieur-bâtonnier est ordinairement le crieur ou le juré-crieur des ventes publiques et le publicateur est celui qui monte à la bretèque, c'est-à-dire à la tribune publique où se fait la publication des mandements et édits émanant de l'autorité civile ou judiciaire. Quelques villes possédaient leur perron. C'est de là qu'on proclamait toutes les ordonnances et qu'on adressait toutes sortes de communications aux habitants. Il y avait aussi le crieur de nuit qui, pendant la nuit, criait les heures, et le crieur des corps qui conduisait les convois funèbres en sonnait d'une clochette et en proclamant le nom du défunt.

Parmi les crieurs les plus intéressants, nous citerons les crieurs de vin. Le moyen-âge paraît avoir pris grand soin des boissons. Afin de donner aux bourgeois toutes les garanties nécessaires, les échevins défendirent au tavernier de faire lui-même de la réclame pour sa marchandise et de mesurer lui-même le vin qu'il débitait. Le crieur de vin, tenant en main une petite verge de la couleur du vin en vente, criait dans les maisons, auberges et cabarets, l'espèce de vin débité chez son mandataire. Les crieurs de vin portaient une robe aux armes de la confrérie.

Le sonneur public actuel de Hal réunit la plupart de ces offices en un seul. Il annonce les ventes, publie les décisions urgentes de l'autorité municipale, annonce les fêtes publiques, l'ouverture des magasins et cafés, les concerts, les bals et les kermesses aux boudins. Il crie les chiens perdus et quelquefois, mais rarement, de minimes objets trouvés.

Henri Hardy est un homme à la fois très simple et très retors, calme comme l'eau morte et vif comme la poudre, taciturne et résigné comme un trappiste, éloquent dans les limites de son domaine, mais orageux comme un tribun et persévérant comme un missionnaire.

M.-J. VAN DEN WEGHE,  
*Inspecteur cantonal de l'Enseignement,*  
*à Leeuw-Saint-Pierre.*



### Le château de Beaulieu, à Machelen.

Depuis la mort, en 1920, de M. Rittweger, son dernier occupant, le château de Beaulieu, à Machelen, a été abandonné. Le parc fort étendu, devenu la propriété de plusieurs héritiers, a été morcelé et vendu à diverses personnes par blocs. Le château court le risque de subir le même sort que le joli château de Haren, qui fut au XVIII<sup>e</sup> siècle la propriété de Servandoni d'Hannetaire et n'est plus aujourd'hui qu'un cube de pierres et de briques, dépouillé de ses moindres ornements, même de son escalier et de son perron, cubes de pierres, dont la démolition s'imposera avant peu. Or, le château de Beaulieu a une bien autre valeur historique et artistique.

Il fut élevé en 1653 par Lamoral, Claude, comte de Taxis, dans l'ancien domaine seigneurial de Machelen-Sainte-Gertrude tenu en fief des ducs de Brabant dès le XIII<sup>e</sup> siècle par Walther, seigneur de Moerseke.

Construit sur le penchant d'un coteau qui descend vers la Woluwe, il est de vaste proportion, de style renaissance, avec deux tours élégantes, une façade centrale avec pignon, écusson, grand balcon soutenu par des colonnes et de hautes fenêtres à croisillons.

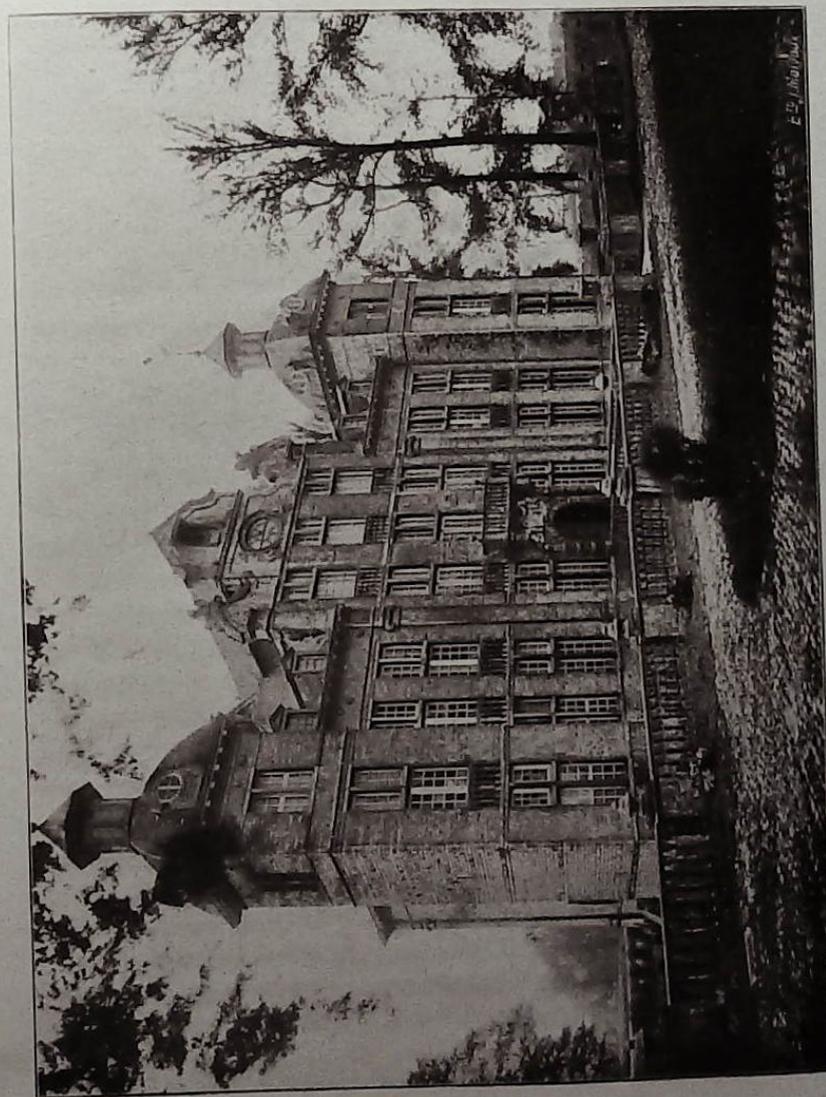
Les recherches auxquelles il a été procédé établissent qu'en 1697 le château passa des mains du prince Eugène de Tour et Taxis, qui le tenait, par héritage, du conseiller du Brabant Jean-Paul Bombarda, favori du prince-électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas. C'est à Bombarda que Bruxelles doit la fondation et la construction de son premier théâtre, devenu par la suite le théâtre de la Monnaie. En 1718, Beaulieu devint la propriété du baron

Pierre-Antoine de Colins, seigneur de Wavre et Lens; il passa en 1744 par héritage à son gendre le comte de Grosberg, fils légitime de Jean-Clément de Bavière, évêque de Cologne. En 1782, les héritiers de Grosberg vendirent Beaulieu au négociant Frédéric Romberg, qui s'était enrichi notamment dans la traite des nègres. Celui-ci vendit plus tard le domaine à M. de Godin, enfin en 1840 il devint la propriété du comte d'Alcantara.

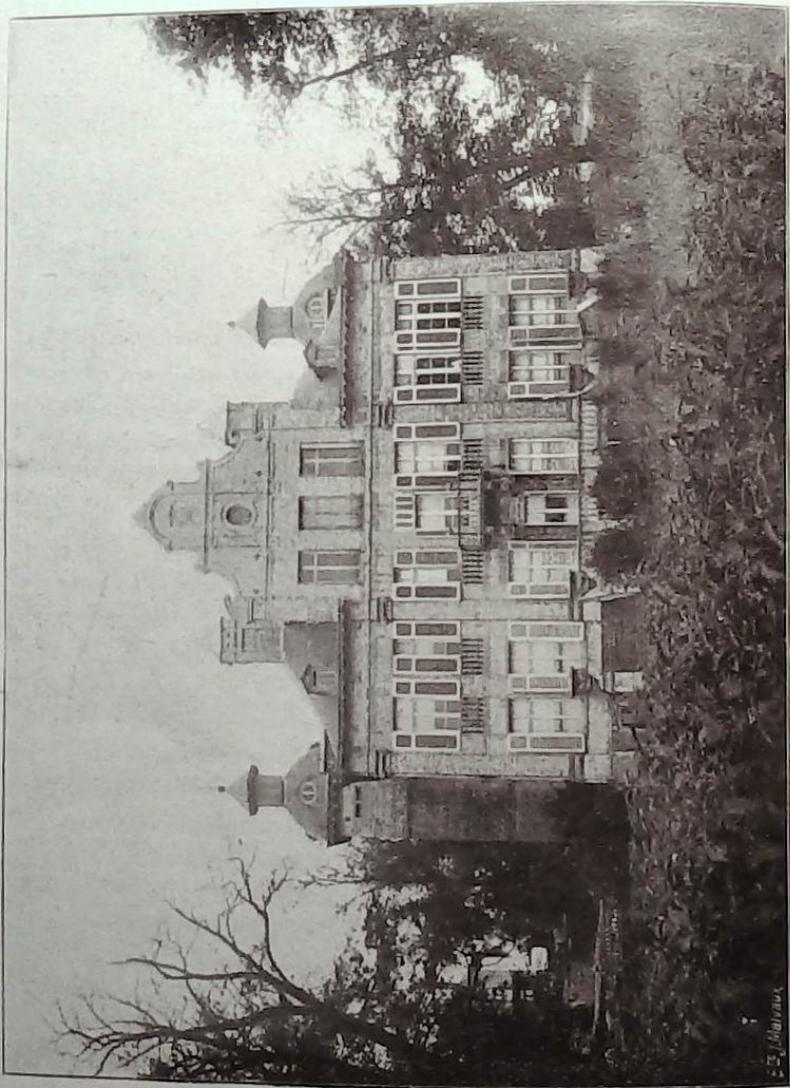
Des personnages illustres séjournèrent au château de Beaulieu. En 1695, le roi d'Angleterre y prit son quartier général. Le prince-électeur de Bavière en fit à diverses reprises sa résidence et Bombarda, son conseiller et intendant des finances, y donna des fêtes fastueuses.

Le marquis de Bedmar, gouverneur des armes aux Pays-Bas espagnols, s'y installa quelque temps avec sa famille et y tint une petite cour. Après la bataille de Ramillies (1705) qui fit passer notre pays à l'Autriche, le général anglais Malborough y prit ses quartiers d'hiver avec son état-major et une suite nombreuse. C'est de là qu'il écrivit aux Etats du Brabant et au magistrat de Bruxelles pour les inviter à reconnaître comme souverain l'archiduc Charles d'Autriche, depuis Charles VI. Ce fut au château de Beaulieu, en mai 1706, que les députations de ces deux corps lui apportèrent la soumission de la capitale des Pays-Bas. En 1745, Beaulieu servit encore de quartier général au feld-maréchal, comte de Königsegg, nommé gouverneur général intérimaire des Pays-Bas autrichiens, en attendant l'arrivée du duc Charles de Lorraine.

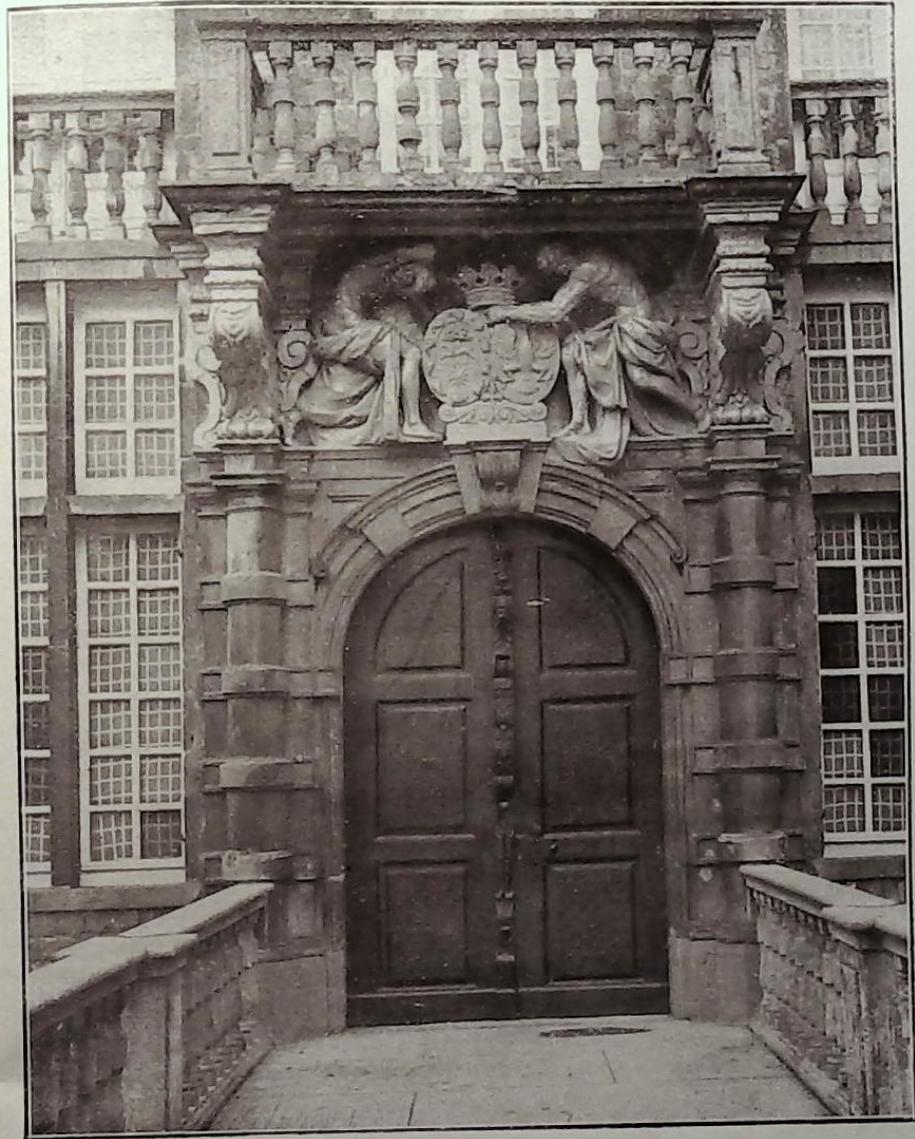
Nous le répétons, le château est d'un style remarquable, il est de noble allure et l'un des beaux spécimens de l'architecture pompeuse de cette époque. Dans le *Grand théâtre profane du duché de Brabant*, de J. Leroy (La Haye, 1730) on en trouve une vue dessinée par C. Van Croes et gravée par Gaspard Bouttats. On en trouve une description dans les *Délices du Brabant*, par Cantillon (1757) et dans les *Délices de la noblesse des Pays-Bas* (1706). L'intérieur est d'un luxe en rapport avec l'extérieur, les salles sont vastes; admirablement éclairées, munies de plafonds richement sculptés, notamment celui du grand salon qui représente les travaux d'Hercule, et de vastes cheminées dues à des artistes belges du xvii<sup>e</sup> siècle. Hélas, le tout sera peut-être la proie d'un brocanteur qui les achètera à vil prix. Les



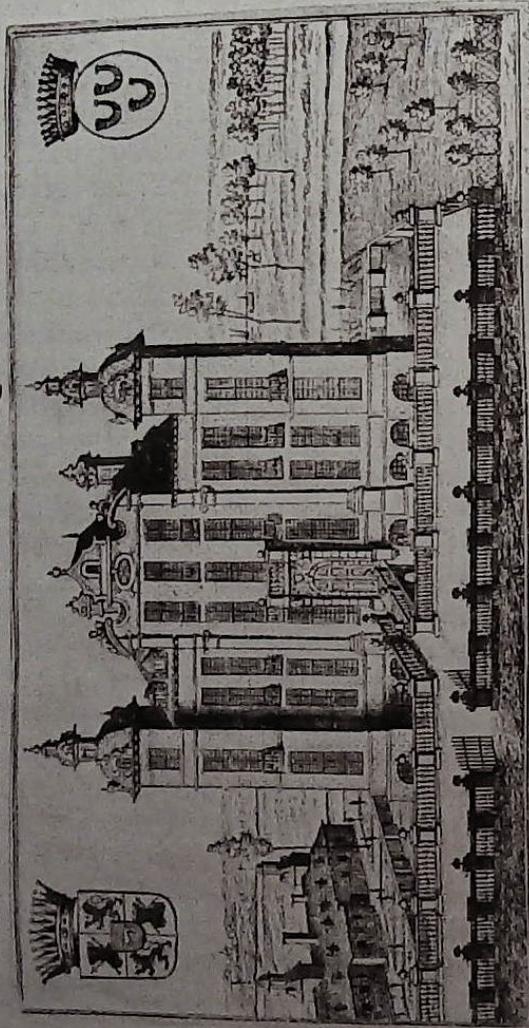
Le Château de Beaulieu, de Machelien, vu de profil.



Le château de Beaulieu à Machelen; façade arrière.



Porte d'entrée du château de Beaulieu, à Machelen.



PROSPECTUS CASTELLI BEAULIEU. *Sig. Beaulieu, 1869.*  
**B**EAULIEU elegantis formæ castellum est, sub Dominio *Mabelle S. Gertrudis*, Præfecturæ *Vilvoordensis*, con-  
 ditum à Lamoraldo Comite de *Tafels* & S. R. I. circa annum *MDCCLII*. nuncupavitque *Beaulieu*.  
*Beaulieu est un beau Château sous la Seigneurie de Machie S. Gertrude dans la Seigneurie de Vilvoorde. Il fut bâti par Lamoral Comte de Tafels, de S. E. comte du Brabant, qui le nomma Beaulieu.*

Le Château de Beaulieu d'après la gravure ancienne de De Croes, dans le *Théâtre profane du Duché de Brabant*.

lustres de cuivre, véritable merveille du xvii<sup>e</sup> siècle et parmi les plus beaux de cette époque existant en Belgique, sauvés à grand'peine des mains des Allemands, qui voulaient en enrichir le musée de Berlin, ont déjà pris le chemin de l'étranger.

Les vastes communs, avec leur étage supporté par un long portique à arcades cintrées et à colonnes, viennent d'être séparés du château et transformés en ferme et la belle drève, d'allure si romantique qui menait à l'entrée du château vers la route de Bruxelles à Haecht, a vu ses six rangées d'arbres séculaires tomber sous la cognée des bûcherons.

Beaulieu fait partie du patrimoine d'art national : il devrait être conservé.

GILMONT,  
*Commissaire d'Arrondissement.*



“ C'est une sorcière ”

*Récits folkloriques et interprétation psychologique.*

Vers la mi-juillet de l'an de grâce 1869, par le chemin encaissé et poussiéreux qui traverse le hameau de Sempst à la limite de la commune de Wambeek, une pauvre vieille, le torse courbé à angle presque droit sur des jambes tortues, déambulait cahin-caha, s'arcboutant sur un bâton noueux à crosse; quelques mèches de cheveux blancs, échappées du fanchon rouge sombre noué sous le menton, flottaient sur les rides profondes de son front fuyant et de ses joues creuses. Sa mâchoire inférieure édentée, mobile et prognathe, semblait faite pour recevoir une stalactite de sécrétion nasale appendue à la cloison de son long nez en bec de corbin; un ectropion accentué des paupières inférieures donnait à la vieille un aspect hideux et répugnant; un châle des Indes, d'une teinte indécise, sans doute un héritage d'une bisaïeule, couvrait le dos en dôme et cachait à demi un antique cabas en osier attaché à l'avant-bras gauche; de ses godillots éculés, éventrés à la pointe, s'échappaient, sous un petit nuage de poussière, des doigts de pied noueux et recurvés.

Elle s'arrête devant la closerie de la houblonnière, rajuste son châle, rentre dans le fanchon ses mèches de cheveux en ballade — sans doute pour être plus belle — puis pénètre à pas chancelants dans la cuisine du cultivateur Wannus. Celui-ci, sa femme, deux jeunes gamines et un garçonnet sont assis à la table familiale et mangent glou-tonnement d'épaisses tranches de pain de seigle étagées de fromage blanc.

— A tous le bonjour, dit la vieille.

— Asseyez-vous, Treezeke, je vais vous couper votre tartine, répond Marie, la femme du métayer.

Prises de peur, les deux fillettes s'étaient blotties derrière leur mère. Plus crâne que ses sœurette, le sémillant garçonnet, écarquillant ses grands yeux, semblait scruter à fond le facies énigmatique et hideux de la vieille.

— Voilà, Treezeke, et à votre santé, dit la mère en tendant à la visiteuse une grosse tartine entrelardée de saindoux.

Dieu vous le récompensera, brave Marie..., mais pas moyen, n'est-ce pas, d'obtenir un peu de pluie; c'est que vous ne pourrez pas semer de navets, la charrue ne mord pas la croûte de chaume..., et pourtant de braves gens comme vous mériteraient d'avoir de la pluie, grommela la vieille en sortant.

— Mère, j'ai eu beaucoup peur, chuchota l'aînée des fillettes.

— Et pourquoi ça, mon enfant?

— C'est parce que le petit Jean de la Ferme haute m'a dit que Treezeke est une sorcière.

— Ah! ah! ricane le garçonnet, le maître d'école nous a dit pour vrai qu'il n'y a pas de sorcières et je n'ai pas peur moi.

— Le maître d'école peut se tromper, interjette la mère, le catéchisme défend de consulter les sorcières et les devins».

A ce moment, Wannus se lève brusquement, et, sans doute pour ne pas prolonger la dissertation, déclare qu'il est temps de flageller le seigle rentré dans l'aire de la grange, puis après une pause : « Marie, dit-il, vous donnerez toutes les semaines une grosse tartine à Treezeke et quelques pommes, de la sorte nous pourrons être tranquilles pour le bétail ».

Treezeke représentait, certes, le type parfait de la vieille sorcière de campagne et, comme l'unique fois qu'elle s'était rendue à l'église « elle s'était convulsée comme un diable dans un bénitier », le verdict du public ignorant et crédule devait être inexorable : « C'est une sorcière! ».

Mais toutes les sorcières des campagnes n'ont ni l'aspect sordide, ne le facies répugnant et rébarbatif de Treezeke; j'en connais une qui est relativement jeune et sympathique, et convenablement attifée; et pourtant ses voisins l'évitent parce qu'elle a jeté un mauvais sort « sur » plusieurs ménages et étables : la petite fille d'un paysan asthmatique est née cagneuse à cause d'elle, l'aînée a « la fleur de l'église de la Chapelle » (1) aux deux yeux; les porcelets ont tous le « Wemmel » (2); les vaches restent toujours avec leur arrière-faix et, chose incroyable, cette sorcière s'est débarrassée de son ancienne bronchite (overdragen valling) sur le paysan qui maigrit maintenant à vue d'œil, tandis qu'elle devient grasse comme un porc.

\* \* \*

Certains exaltés, convaincus de la réalité des maléfices des sorcières et las d'endurer plus longtemps leurs maux, chercheront dans le crime l'assouvissement de leur vengeance: l'enfant d'un jeune paysan avait « le vieil homme, de oude man » (3), la mère crachait le sang; à court intervalle deux moutons étaient morts de la clavelée, la vache donnait un lait de densité médiocre. Une voisine de mauvaise réputation était, dans l'esprit du paysan, celle qui lui causait tous ces « malheurs ». Pour asseoir sa conviction, il avise de consulter une cartomancienne de Bruxelles; celle-ci « voit dans les cartes » que le lendemain matin son consultant trouvera devant la porte de son étable une betterave blanche et que ce signe lui dévoilera tout le mystère de ses malheurs répétés. La betterave se trouvait, en effet, à la place indiquée, et comme le mari de la sorcière avait déterré la veille quelques beterraves — détail que la cartomancienne devait certainement connaître par le récit commémoratif fait par l'intéressé — le doute n'était plus possible, la cartomancienne avait vu clair : la voisine suspecte avait jeté un mauvais sort sur la maison et l'étable.

(1) Conjonctivité phlycténaire

(2) Rachitisme.

(3) Facies hippocratique.

Présumant que sa voisine se rendrait de grand matin, selon son habitude, au marché de Bruxelles, il s'arme d'une cognée, se cache derrière sa porte-brisée entr'ouverte et guette le passage de sa persécutrice; celle-ci devenue subitement malade chez sa sœur en ville, n'était pas rentrée et échappa par cette circonstance à la vengeance de son ennemi inconnu.

« Je veux être éternellement damné si je ne lui aurais pas fendu le crâne », tel fut, textuellement reproduit, l'aveu que me fit un jour ce malheureux, qui mourut quelques mois après de consommation tuberculeuse.

Pour me documenter j'ai posé à différents prosélytes des sorcières la question suivante, qui me semblait de nature à les embarrasser : « Comment peut-on devenir sorcière ? »

Je transcris deux réponses typiques intéressantes et significatives :

1. — On devient sorcière par une convention avec le démon; des femmes vendent leur âme au diable et quand plus tard elles veulent se délier de leurs serments, elles gagnent toutes sortes de maladies jusqu'au moment où elles sont délivrées du démon par un père blanc ou un bénédictin;

2. — Un artisan, honorablement connu, m'affirme que sa femme est « une sorcière reconnue » (*bekende toverheks*) qui a vendu son âme au démon dans le but de faire souffrir son mari. Personne, dit-il, ne peut se faire une idée de ce qu'elle m'a fait endurer. Depuis que je vis séparé d'elle, j'ignore si elle a toujours des « conversations » avec le diable, mais mes frères et ma sœur se méfient toujours d'elle et ont placé, par mesure de prudence, sous le seuil de leur porte, un clou de cierge pascal.

\* \* \*

La mentalité actuelle des masses ignorantes est dans ce domaine comparable à celle des peuples primitifs :

Au Congo, en Australie et même dans les sociétés déjà très avancées de l'Afrique australe, l'obsession de la sorcellerie est continuelle. La maladie et la mort (1) sont regardées par un indigène du Congo comme des événements tout à fait anormaux, elles sont toujours dues aux

(1) W. H. BENTLEY. *Pioneering in Congo.*

sorciers. Même quand la mort a lieu par asphyxie dans l'eau, ou à la guerre, en tombant d'un arbre, quand elle est causée par quelque bête fauve ou par la foudre, toutes ces morts attribuées à des maléfices, de la façon la plus obstinée et la plus déraisonnable. Quelqu'un a ensorcelé la victime et celui qui l'a fait est le coupable.

En Australie, même mentalité (1). Toutes les maladies sans exception sont attribuées à l'influence maligne d'un ennemi, sous la forme d'un homme ou d'un esprit.

L. Lévy-Bruhl (2) caractérise la mentalité des peuples primitifs en ces termes concis : « Omniprésence des esprits, maléfices et sortilèges toujours menaçants dans l'ombre, morts étroitement mêlés à la vie des vivants. Tout ou à peu près tout ce qui arrive est rapporté à l'influence de la puissance des sorciers, morts et esprits. Si un individu, une famille ou un groupe social est éprouvé par un malheur, ou subit une série de mésaventures et d'échecs, jamais la cause n'en sera attribuée au hasard; le soupçon de sorcellerie s'éveillera aussitôt. »

L'homme, quelle que soit sa culture intellectuelle, quel que soit le rang qu'il occupe, est plus ou moins avide de surnaturel, et malgré la diffusion de l'instruction les préjugés persistent. La superstition, l'ignorance et la crédulité peuvent pervertir le jugement à telle enseigne qu'il est impossible de convaincre de la non-existence des sorcières quantité de gens des rangs inférieurs de la société. Leur fanatisme est déroutant, les suggestions répétées peuvent même provoquer des hallucinations visuelles chez les adeptes des sorcières. Si certaines femmes de bas-étage se disent sorcières pour exploiter la crédulité des ignorants, d'autres sont convaincues qu'elles sont les affidées du démon et devraient être colloquées dans les asiles d'aliénées, même certaines démoniaques sont justiciables du cabanon.

Nous n'avons pas qualité pour discuter s'il existe réellement des alliées authentiques du démon, mais il est certain qu'au xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles des milliers d'aliénés atteints de démonomanie ont été brûlés vifs pour crime de sorcellerie, parce que les conceptions médicales de cette époque devaient nécessairement faire méconnaître certaines affections mentales et tout spécialement la démonomanie; notons

(1) SPENCER and GILLON. *The native tribes of Central Australia.*

(2) *La mentalité primitive* par L. LEVY-BRUHL.

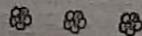
d'ailleurs que de malheureux abrutis prennent leurs hallucinations visuelles et auditives pour des réalités, avouaient aux juges les crimes dont ils étaient accusés; même des sorciers pris d'horreur de leurs crimes imaginaires se dénonçaient eux-mêmes aux justiciers et réclamaient le bûcher comme juste châtiment de leurs maléfices. Un magistrat du xvi<sup>e</sup> siècle s'est exprimé comme suit :

Le crime de sorcellerie est un crime excepté, tant pour l'énormité d'icelui que pour ce qu'il se commet le plus souvent de nuit et toujours en secret; tellement qu'à cette occasion le jugement en doit être traité extraordinairement, sans qu'il soit besoin d'observer en cela l'ordre de droit ni les procédures ordinaires. Je dis qu'il faut condamner tous les sorciers, lors même qu'ils témoignent de bons sentiments, j'ajouterai une autre raison bien poignante, savoir que depuis que l'on a été une fois empêtré dans les rêts de Satan, on ne s'en peut retirer.

Pour l'honneur et le bonheur de l'humanité, le chanoine Gassendi, qui vivait sous le règne de Louis XIV, démontra lumineusement aux justiciers ignorants et fanatiques de l'époque que les sorciers n'étaient que des hallucinés et que leurs aveux provenaient de leur aliénation mentale. Les déséquilibrés mentaux de notre époque qui s'accuseraient d'entretenir un pacte avec le démon et d'obtenir de lui une puissance malfaisante pour les autres ne serait, certes, pas soumis à l'épreuve de la torture, ils recevraient dans un asile d'aliénés les soins que réclame leur pitoyable état mental; mais le jeune paysan qui tentait l'épreuve de la cartomancienne pour asseoir ses convictions aurait, certes, voulu faire dresser un bûcher pour infliger à la sorcière, sa voisine, la légitime expiation de ses maléfices.

L'ignorance, la crédulité et le penchant inné et irrésistible au surnaturel, voilà la triade puissante qui entraîne l'humanité dans les sphères d'où sont bannis le bon sens et la saine raison (1).

D. POODT.



(1) Voir *Annales d'Archéologie médicales*, fasc. 1 et 2. *Les procès de sorcellerie*, par TH. BEHARGEL, pp. 21 et 87 (N. D. L. R.).

## Bibliographie.

*L'église Saint-Léonard à Léau.* — Ch. Peeters, imprimeur à Léau. 62 p., 6 photographures. Prix : 4 francs.

C'est avec plaisir que nous recommandons à nos lecteurs ce bel ouvrage de notre correspondant de Léau. Bien que la publication s'intitule modestement : Guide sommaire, nous pouvons dire qu'elle donne sur les merveilleuses richesses de cette admirable et vieille église, des renseignements très précis, présentés dans un style correct et simple.

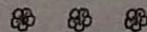
Ce n'est pas la sèche nomenclature d'objets telle que la présente un guide, au sens étymologique de ce mot; non, chaque objet est présenté avec des renseignements historiques et artistiques, des impressions personnelles qui font de l'ouvrage un ensemble instructif, de lecture courante et agréable.

Il sera édité sous peu une traduction flamande de cette élégante brochure.

*Volkskundige Kalender voor het Vlaamsche Land.* Chez l'auteur, 5, Heirnislaan, Gand. Prix : 25 francs.

M. l'abbé Célis, de Gand, publie sous ce titre, pour la partie flamande du pays, un pendant au *Calendrier populaire wallon*, de M. Rod. de Warsage. On pouvait s'étonner que la Flandre, où l'on a cultivé avec tant de bonheur le folklore, n'ait pas précédé dans cette voie la Wallonie. Voilà donc la lacune comblée. L'ouvrage de M. l'abbé Célis est un répertoire sommaire, mais des plus précieux, pour l'étude des dévotions, des superstitions, des usages, des fêtes religieuses et civiles, des proverbes et de la météorologie du peuple flamand. Il est à espérer, comme le souhaite Em. Van Heurck dans la préface qu'il a écrite pour ce livre et dans laquelle il montre tout l'intérêt des études folkloriques, qu'il contribuera à faire connaître et aimer le folklore dans le pays flamand, encore si riche en traditions.

L'ouvrage compte 336 pages in-8°, 5 tables, et est abondamment illustré. \*\*\*



## Bericht.

Te rekenen met deze aflevering verschijnt de *Brabantsche Folklore* in twee uitgaven. Wie die uitgave naar hunne gading niet zouden ontvangen hebben worden verzocht ons daaromtrent in te lichten, opdat er voortaan met hunnen wensch rekening zou worden gehouden.

DE REDACTIE.

KOEKELMANS: M. De Cort, Aimé.  
LA HULPE: M. ... Alfred, conseiller provincial (provincieraadslid).  
LEAU: M. ... Ch., imprimeur (drukker).  
LINKEBEEK: M. Herdies, homme de lettres (letterkundige).  
LOUVAIN: MM. E. Amter; de Dieudonné, commissaire d'arrondissement (arrondissementskommissaris); Victor De Munter, conservateur du Musée (bewaarder van het Museum); Hamande, avocat (advokaat); chanoine Maere, professeur d'archéologie à l'Université (professor van oudheidkunde aan de Hoogeschool); Mispelter, architecte (bouwkundige);  
LUBBECK: M. Van Nerum, curé (pastoor).  
MACHELEN: MM. Meert, échevin (schepene); Weyns, curé (pastoor).  
MALDEREN: Administration communale (Gemeentebestuur).  
MARILLE: M. Benoit, instituteur (onderwijzer).  
MELDERT: M. le comte de Changy et M. Alph. Meunier.  
MERCHTEM: M. Maurice Sacré, imprimeur (drukker).  
MONSTREUX: M. Despret, secrétaire communal.  
MONTAIGU: M. Frankignoulle, archiviste honoraire.  
MONT-SAINT-GUIBERT: M. Mortier, Adolphe, hameau du Ruchean.  
NIVELLES: MM. Paul Collet, avocat (advokaat); Ernest Declercq, docteur (geneesheer); Omer De Naeyer, greffier au tribunal de 1<sup>re</sup> instance (griffier bij de rechtbank van 1<sup>ste</sup> aanleg); Despret, photographe (photograaf); Jules Dumont, architecte (bouwkundige), 189, rue Grétry, à Liège (Grétry straat, te Luik); Maurice Ladrière, architecte (bouwkundige); Parméntier, docteur en droit (doctor in rechten); Wasnair, docteur en philosophie et lettres (doctor in wijsbegeerte en letteren).  
NEERHEYLISSEM: M. Lowet, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.  
NOSSEGHEM: M. Van Espen, directeur de l'école d'agriculture de Tirlemont (bestuurder der Landbouwschool van Thienen).  
OPHEYLISSEM: M. Pellegrim, instituteur (onderwijzer).  
OPWYCK: M. J. E. Vermeyen, curé (pastoor).  
ORSMAEL: M. Vincx, instituteur retraité (rustend onderwijzer).  
OVERIJSSCHE: M. Louis Hoefnagels, curé de Notre-Dame-au-Bois, chanoine Prémontré (pastoor van Jezus-Eik, Norbertijner kanunnik).  
RAMILLIES: MM. Joseph Hôte, instituteur (onderwijzer); Henri Peelmans, curé (pastoor).  
RHODE-SAINT-PIERRE: M. le baron de Troostembergh.  
SAVENTHEM: M. De Ceuster, archiviste communal (gemeente-archivaris).  
SCHAFFEN: M. G. Van Oostveldt, architecte.  
SEMPST: M. Sterckx, bourgmestre (burgemeester).  
SICHEM: M. Ernest Claes, 58, rue de la Poste, Bruxelles.  
STEENOCKERZEEL: M. P. Bruyneel, conseiller communal (gemeenteraadslid); M. Lemmens, curé (pastoor).  
TERALPHENE: M. J. Callebaut, bourgmestre (burgemeester).  
TERNATH: MM. Poodt, docteur (geneesher); Evariste De Paduwa.  
THOLLEMBEEK: M. Maurice Peremans, employé au Ministère du travail à Bruxelles.  
THOREMBAIS: M. Hanquet, Ch., secrétaire communal.  
TIRLEMONT (THIENEN): MM. Buvé, curé de Bost (pastoor van Bost); De Ridder, curé de Hombeek (pastoor van Hombeek); De Wilder, directeur de l'École normale (bestuurder der normaalschool); Van Espen, directeur de l'École d'agriculture (bestuurder der landbouwschool).  
TOURINNES-SAINT-LAMBERT: M. Aubin de Longueville, docteur en philosophie et lettres (doctor in wijsbegeerte en letteren).  
TREMELLOO: M. Fonteyn, architecte, à Aerschot (bouwkundige, te Aerschot).  
VILVORDE: M. Nauwelaers, avocat (advokat).  
WAENRODE: comte d'Arschot-Schoonhoven, chef du cabinet de S. M. le Roi.  
WALHAIN-SAINT-PAUL: M. Baurin, instituteur (onderwijzer).  
WATERLOO: M. Eugène Collin, chef de bureau aux archives de la ville de Bruxelles (bureelhoofd in het Brusselsche stadsarchief).  
WATERMAEL-BOITSFORT: M. Frédéric, archiviste de l'Etat (Staatsarchivaris).  
WAVRE: M. Hulot, directeur de l'École d'agriculture (bestuurder der landbouwschool).  
WESEMAEL: M. Aloïs Verhaegen, étudiant (student).  
WINGHE-ST-GEORGES: M. J. Vanderwaeren, bourgmestre (burgemeester).

### Correspondants hors province. — Briefwisselaars buiten de provincie.

ANVERS (ANTWERPEN): M. W. Baekelmans, bureeloverste bij het gemeentebestuur; M. Van Heurck, Emile, 26, avenue Hélène.  
DONCK-ECKEREN: M. Goetschalk, curé (pastoor).  
ENGHIEN: M. E. Matthieu, secrétaire du Cercle Archéologique.  
HOMBEEK: M. De Ridder, curé (pastoor).  
LIEGE: M. J. Dumont, architecte, 189, rue Grétry (bouwkundige Grétrystraat).